Chronique de la Suisse romande

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **27 (1936)**

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique de la Suisse romande.

Berne.

Université. — † Dr Louis Crelier, professeur. — Je vois Louis Crelier sur le perron de la maison de campagne qu'il habitait trois ou quatre mois par an, avec son sourire éclairant sa bonne et rayonnante figure, vous tendant une main loyale, vous remerciant d'être venu faire visite, à sa femme et à lui, dans ce village de Bure, sur le plateau d'Ajoie entouré de vergers, de champs de blé, de belles forêts où il est doux de se promener, « réserves charmantes de silence », pour y puiser du calme et du courage. Le Dr Crelier en faisait ses promenades favorites et rien ne valait pour lui son village natal, cet air un peu rude, si tonique, ses paysans tout d'une pièce, heureux et fiers d'avoir chez eux M. le Professeur, notre Louis comme plusieurs d'entre eux l'appelaient. « Tout cela m'appartient, disait-il en étendant la main sur la campagne, comme au marquis de Carabas. Mais j'appartiens à tout cela et le mythe d'Antée me revenant en mémoire, je pris congé des Alpes, de la Méditerranée pour toucher la terre de mes pères et mon cœur se gonfla alors d'un regain de vie, d'un regain d'amour. »

Orphelin de bonne heure, Louis Crelier fut élevé par des parents de Beaucourt et, à peine âgé de quinze ans, en 1888, il entra à l'Ecole normale du Jura, à Porrentruy, d'où il sortit en 1892 avec le brevet d'instituteur. Très doué pour les mathématiques, il suivit des cours à l'Université de Berne, fit d'abord ses examens de maître secondaire, ensuite ceux de professeur de gymnase, puis obtint son doctorat par suite d'une thèse sur quelques propriétés des fonctions besseliennes tirées de la théorie des fractions continues.

Maître à l'Ecole secondaire de St-Imier, il quitta cet établissement, regretté de toute la population, pour accepter une place au Technicum de Bienne où il passa une vingtaine d'années de

sa vie et c'est en cette ville qu'il rencontra Mlle Jeanmaire, celle qui devint sa femme, une femme aimable, une épouse accomplie, versant dans son foyer le cordial quotidien de sa douce gaieté. Son mari avait-il des contrariétés, elle tirait la force de lui faire voir la vie sous un autre angle. Du plus pur métal d'amour et de bonté, elle avait forgé insensiblement comme un bouclier sur lequel venaient se briser les critiques injustes, les insuccès parfois.

Jamais satisfait, Crelier continue à s'élever dans les sciences mathématiques et il présente à la Faculté des Sciences de l'*Alma mater bernensis* une étude qui lui vaut l'agrégation pour la géométrie synthétique. En 1919, il est appelé par M. Lohner, alors directeur de l'Instruction publique, à l'Université en qualité de professeur ordinaire pour l'enseignement de la géométrie supérieure.

Ami des étudiants, Louis Crelier s'intéressait à leurs travaux, les invitait chez lui, ranimait leur courage, leur ouvrait des horizons nouveaux, cherchait avec eux la beauté et la grandeur de la science, mais il leur rappelait sans cesse la parole de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Si tous ceux qu'il a sauvés du désespoir, qu'il a remis sur la voie du devoir voulaient parler, quel beau chant de reconnaissance monterait dans l'infini !

Jurassien, il savait défendre nos intérêts à Berne avec un calme, une puissance d'arguments mêlés à un certain humour qui lui gagnaient toute sympathie. Jamais de mots déplacés, jamais de menaces, car Louis Crelier savait que c'est au moment qu'on veut redoubler de force qu'il faut redoubler de grâce. Que de services il a rendus aux Jurassiens, que de démarches couronnées de succès il a faites, sans jamais attendre un merci de ses obligés car le devoir accompli était sa meilleure récompense. Mme Crelier courait les hôpitaux pour apporter quelques douceurs aux malades, de l'espoir aussi. Le téléphone marchait souvent : « M. Crelier, que fait mon mari à la clinique ? Comment va-t-il ? Je suis très inquiète... Mme Crelier, allez voir mon cher petit. Je vous prie, allez l'embrasser pour moi et portez-lui une orange ! » Louis Crelier portait le ruban de la Légion d'honneur, mais sa femme et lui auraient mérité une décoration plus belle : celle du dévouement infatigable, celle de la reconnaissance.

Une des dernières fois que je passai quelques heures avec lui, c'était par une radieuse journée d'automne, il me paraissait fatigué. Sa femme était anxieuse, car son mari avait difficulté à rassembler ses idées, à trouver ses mots. Il pouvait à peine redresser sa haute taille. M'invitant à une promenade dans les bois environnants, alors que nous enfilions un sentier, il me rappela le conseil inscrit sur roc au pied de l'Estérel : *Aliquid amplius invenies in*

silvis quam in libris. Tu trouveras dans les forêts quelque chose de plus que dans les livres ; le bois et la pierre t'enseigneront ce que la parole des maîtres ne peut te dire. — Oh ! oh ! du latin, mon ami ! « Pour une fois, il est bien permis... » Il n'acheva pas sa pensée.

Pour se délasser, il lisait les œuvres d'Urbain Olivier, de Louis Favre, d'Oscar Huguenin, de Bachelin, d'Edouard Wyss, des vers de Leconte de Lisle et de ceux de la Comtesse de Noailles. « Quel dictame que la lecture de ces écrivains, disait-il, et combien le cœur en devient meilleur, l'âme plus alerte ! Vive la poésie, vivent ses invitations au pays de divine illusion ! »

La cérémonie que l'Université de Berne organisa, samedi 30 novembre, pour rendre les derniers honneurs au regretté professeur Louis Crelier, subitement décédé, fut d'une émouvante solennité. Dès trois heures, la grande aula de la Haute école était remplie d'une foule de participants parmi lesquels on remarquait M. Rudolf, directeur de l'Instruction publique, MM. Dr Mouttet et Stauffer, conseillers d'Etat, un grand nombre de professeurs de toutes les facultés, d'étudiants et d'amis du défunt. La presque totalité des Jurassiens de Berne s'y trouvaient avec les membres et les parents de la famille Crelier-Jeanmaire. Sur la vaste scène de la salle, décorée de verdure, avaient pris place, comme de coutume dans ces cérémonies, les députations des sociétés des étudiants, tous en gala, entourant une douzaine de bannières voilées de crêpe.

Au nom de l'Université et de la Faculté des sciences à laquelle appartenait Louis Crelier, M. Arbenz, doyen en charge, prit la parole pour retracer à grands traits la biographie du défunt et dire la force de volonté et de travail qu'il fallut au jeune primaire de Bure pour arriver à l'échelon suprême de l'enseignement supérieur, pour dire aussi les qualités de cœur et de caractère qui faisaient de Louis Crelier une nature d'élite, pour louer la fidélité et le dévouement de professeur dans les nombreuses charges qui lui furent confiées par l'Université et le Gouvernement et la façon brillante dont il s'acquitta de son rôle de maître et d'éducateur des jeunes gens confiés à son enseignement. Lorsqu'en 1918, Louis Crelier reprit la chaire d'analyse du professeur Graf qui venait de mourir et qu'il dut abandonner la géométrie, discipline qu'il avait cultivée avec passion et succès, il assuma une tâche presque écrasante. Il la domina à force d'application et de labeur, si bien que M. le Dr Lehmann, un de ses anciens élèves, put venir témoigner de la reconnaissance de tous pour l'effort et la constante sollicitude déployés par leur professeur à leur égard, pour le remercier une dernière fois aussi au nom des mathématiciens de Berne, d'avoir fondé la florissante société de mathé-

matiques, dont Louis Crelier fut le premier président et le membre le plus actif.

M. Scherrer, son successeur à la chaire de géométrie analytique, passa en revue les publications du défunt et surprit l'auditoire par leur nombre et leur étendue, car Louis Crelier, trente ans durant, dut mener de front ses études supérieures et son enseignement secondaire et universitaire.

Enfin M. Gorgé, président de l'Emulation de Berne, adressa un suprême adieu au bon compatriote qui s'intéressa toujours à la grande et belle Société jurassienne et présida même pendant deux ans aux destinées de la section bernoise. Le Cercle romand, prit aussi part à la douleur de l'Emulation et la cérémonie se termina par une pièce de musique jouée de façon irréprochable par un trio d'artistes.

Il voulut dormir au pays de ses pères. C'était le 1er décembre 1935, par un temps épouvantable, lequel chassait les automobiles presque hors de la route, déracinait les arbres, enlevait les tuiles, les chapeaux et les parapluies, que Louis Crelier fut porté en terre au pied de la tour de l'église de Bure, auprès d'un oncle qu'il aimait bien. Ses amis renoncèrent à dire quelques mots sur sa tombe, tellement la tempête grondait. Ils se rappelleront toujours la finesse de son esprit, la droiture de son cœur, la grâce aimable de son accueil, sa bonté inépuisable envers ceux qui souffraient en leur corps ou de l'injustice des hommes. Il me souvient d'une parole de M. Edmond Jaloux que j'appliquerai à mon ami Louis Crelier : « Il y a des amis que l'on ne quitte pas, même lorsqu'on cesse de les voir. Au cœur de ceux qui l'ont vraiment aimé, Louis Crelier gardera toujours sa place parmi les vivants ».

L'Université de Berne n'a pas remplacé Louis Crelier par un Jurassien.

Ecoles normales du Jura. — Depuis que le vent est aux économies, les Ecoles normales jurassiennes voient leur budget s'amenuiser dans des proportions effarantes. A Delémont comme à Porrentruy, l'anxiété est grande, car, jusqu'aujourd'hui, on n'avait pas l'habitude de lésiner sur telle ou telle partie du budget. Non que la coutume était d'usage courant d'acheter sans compter, mais on avait pourtant une certaine latitude, laquelle permettait de ne se laisser manquer de rien. Les jeunes gens sortis de familles de modeste aisance payaient une pension en rapport avec la situation des parents et l'Etat se chargeait d'équilibrer le budget. Il n'en est plus de même. Le prix des pensions a augmenté et la crise qui pèse si lourdement chez nous ne favorise plus le recrutement d'élèves issus des classes modestes de nos populations avec le

même succès qu'autrefois. Le Conseil d'Etat devrait y songer, adoucir sa décision, pour ne pas commettre, sinon une injustice, du moins un impair. Grâce à l'allocation de bourses, il était permis à cette jeunesse de caresser un rêve : celui de devenir instituteur. Et une fois leur rêve réalisé, combien ils avaient plaisir à travailler avec les enfants commis à leur soin, combien ils les comprenaient, savaient tirer d'eux-mêmes le meilleur de leur esprit et de leur cœur pour enrichir l'intelligence et l'âme des enfants ! L'Etat s'était montré généreux envers eux, leur devoir n'était-il pas d'élever une génération riche de sentiments élevés, de volonté ferme, de bon sens surtout ? Tués, ces désirs supérieurs ; envolées, ces belles échappées d'idéal ! Seuls les représentants de familles riches ou aisées pourront courir cette carrière si prenante pour ceux qui aiment l'enfant. Qu'en dis-tu, Louis Crelier ; qu'en dis-tu, Théodore Möckli ; qu'en dis-tu, Albert Baumgartner ; qu'en dis-tu, Marcel Marchand ; qu'en dis-tu, Charles Junod ; qu'en dis-tu, Virgile Moine ? Qu'en dites-vous, amis connus ou inconnus, sortis des rangs de familles modestes, de cette décision qui vous glace le cœur ? Non que le Jura eût été perdu sans vous, mais vous auriez dû renoncer à une carrière où vous avez fait quelque bien. Dorénavant, à moins que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ne reviennent à de meilleurs sentiments, les pauvres continueront à s'asseoir à côté des riches, mais il manquera les jeunes gens des classes moyennes, et encore les premiers traîneront un boulet pesant qui pourrait tuer en eux toute énergie, tout enthousiasme : celui d'une dette envers l'Etat qu'ils devront rembourser peu à peu. Je suis à me demander quel petit paysan, quel horloger, quel employé, chef d'une famille nombreuse pourra caresser encore l'espoir d'envoyer son fils ou sa fille à l'Ecole normale. Non qu'ils soient en extrême pauvreté, mais ni leurs ressources et ni leurs économies, ne les autoriseront à vouloir pour leurs enfants une situation meilleure que la leur, car où prendre de cinq à six mille francs pour les destiner à la carrière que l'on sait, où trouver de l'aide en ces temps si précaires ? Le Grand Conseil persistera-t-il dans ce chemin tortueux de réduire les montants affectés par voie budgétaire aux bourses d'entretien et, en revanche, d'augmenter les recettes provenant des pensions versées par les élèves ? Je sais que le vent est aux économies, que la caisse de l'Etat est mise fortement à contribution par suite d'une crise sans fin, mais si pénibles que soient les temps actuels, il ne faudrait pas que le Grand Conseil fît de l'école le souffre-douleur d'une société en mal d'argent.

L'Ecole normale du Jura, à Porrentruy, n'a plus qu'une année d'externat, au lieu de deux, par suite des coups de crayon donnés

dans son budget. Je ne voudrais pas critiquer cette mesure qui pourrait être reportée dans quelques années, mais je la regrette d'autant plus que ce n'était ni l'heure et ni le temps de la prendre, car il convenait, aujourd'hui plus que jamais, d'habituer le jeune homme aux difficultés de l'heure, de lui montrer le sérieux des temps et de lui faire apprécier la beauté et la grandeur de sa profession. Toute cette jeunesse jouit de belles heures de liberté, est mêlée à la vie du peuple, mais il lui manque la libre disposition d'une partie de son temps, parfois au dam de ses études, mais non à celui de la formation de son caractère. Berne a deux années d'externat, Thoune quatre. Pour quelle raison les Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont n'en ont-elles qu'une ? Nos jurassiens sont aussi sérieux que leurs camarades de l'ancien canton et je suis persuadé que la Direction de l'Instruction publique partage mon sentiment. Encore un coup, ceci n'est pas une critique à l'adresse des directeurs actuels qui n'en peuvent mais, que j'aime et dont j'apprécie la belle ardeur au travail et aux innovations.

Ajoutons que l'Ecole normale des instituteurs célébrera l'an qui vient le centenaire de sa fondation. Elle fut inaugurée le 1er août 1837, grâce aux efforts des doyens Morel, de Xavier Stockmar, de Bandelier, pasteur, et du doyen Varé. Le premier directeur fut Jules Thurmann, une des gloires scientifiques de la Suisse. Il publia à l'intention de ses élèves : *Principes de pédagogie* et fut membre de plusieurs sociétés savantes de l'étranger. Il fut un des fondateurs de la Société jurassienne d'émulation.

A l'occasion de ces fêtes, une souscription sera ouverte parmi les anciens élèves et les amis de l'Ecole normale pour créer un fonds dont les intérêts serviront à récompenser les jeunes gens bien doués qui continueront à se vouer aux études littéraires et scientifiques, et aussi à compléter les moyens d'enseignement de l'établissement. Les instituteurs jurassiens suivront l'exemple de leurs collègues de l'ancien canton qui, lors des réjouissances du centenaire de l'Ecole normale Hofwil-Berne, ont recueilli une belle somme d'argent.

Des économies, des économies. — Le canton n'aura plus que dix inspecteurs primaires au lieu de douze. Cette réduction s'appliquera à l'Oberland et au Jura. Pour celui-ci, le 8e arrondissement sera composé des districts de Büren, de Nidau, de Cerlier, de Neuveville et de Bienne. L'inspecteur nommé est M. Edouard Baumgartner. Celui du 9e arrondissement, M. Charles Frey, aura sous sa surveillance les écoles des districts de Laufon, de Courtelary et de Moutier. M. Pierre Mamie, inspecteur du 10e arrondissement, visitera les écoles des districts de Delémont, de Porrentruy et des Franches-Montagnes. Quelle tâche écrasante que celle de nos inspecteurs !

La semaine de cent vingt heures leur suffira à peine pour accomplir leur devoir. La lame n'usera-t-elle pas trop tôt le fourreau ?

D'autre part, voici les sacrifices que l'Etat exige de l'Ecole et du Corps enseignant.

Baisse de salaires	Fr.	900 000
Doubles gains	»	150 000
Ecoles techniques	»	35 000
Gratifications d'ancienneté	»	6 000
Enseignement professionnel	»	40 000
Bourses d'études	»	15 000
Synode scolaire	»	2 000
Suppression de classes	»	40 000
Frais de remplacement	»	30 000
Traitement après décès	»	8 000
Quote-part des communes à la Caisse d'assurance	»	272 000
Inspecteurs primaires	»	22 000
Total	Fr.	1 520 000

Il paraîtrait que l'arrêté aura force de loi jusqu'en 1940. Il serait bien téméraire d'y croire. Il nous souvient de l'inscription prémonitoire gravée au seuil du parvis du temple de Delphes : « Apollon sait tout, le passé, le présent, l'avenir, mais il se réserve de tromper ceux qui l'interrogent. »

Les fonctionnaires ne sont pas très satisfaits de cette baisse de salaire et un léger murmure se lève parmi eux. D'un côté, diminution des traitements, de l'autre, augmentation des impôts et du coût de la vie, sans compter qu'on fait appel à leur générosité en maintes occasions. A cette heure, que de peine ils ont à joindre les deux bouts. Je ne vous célerai pas que la mer chantante du passé n'est plus qu'un souvenir... Courage ! Les beaux jours reviendront.

Trop d'instituteurs et d'institutrices. — La guerre a changé la face des choses. Les postes à repourvoir deviennent rares, car le nombre des enfants diminue d'année en année. Autrefois, l'instituteur voyait s'ouvrir presque toutes les portes de l'industrie, du commerce, des banques et des postes. A cette heure, une seule chose lui reste à faire : continuer ses études, toutefois n'est-ce pas courir au mirage, quand on sait que les degrés de l'enseignement supérieur disposent de trop de maîtres ? Les écoles normales tinrent compte de cette situation dans la mesure du possible, mais elles durent aussi accorder satisfaction aux parents qui faisaient entendre leur mécontentement par le motif qu'elles refusèrent des élèves

bien préparés, très intelligents. Elles n'avaient d'ailleurs aucune raison de se montrer aussi sévères dans le nombre des admissions. « Nous ne demandons pas de place pour nos enfants, c'est l'antienne, mais nous exigeons qu'on les accepte, car ils ont droit à une solide instruction. D'ailleurs, pourquoi ne suit-on pas l'exemple des gymnases qui reçoivent un nombre presque illimité de jeunes gens, pourvu qu'ils sortent des progymnases et des écoles secondaires à cinq classes ? » L'argument a bien quelque valeur, mais il n'a rien à voir dans la question qui nous occupe.

En 1910, par suite de l'augmentation de la subvention fédérale, le Conseil d'Etat proposa au Grand Conseil un versement de 50 000 fr. par an à la Caisse d'assurance des instituteurs et celle-ci put accorder aux membres du corps enseignant âgés de plus de 60 ans le 70 % de leur traitement comme pension, excellente mesure qui permit à quarante collègues de quitter l'enseignement avant 65 ans et de faire place ainsi à de jeunes collègues. Mais il y en a encore qui comptent les clous de la porte depuis un an ou deux, et ils viennent d'adresser une demande très courtoise, toute de dignité à la Direction de l'Instruction publique, lettre par laquelle ils la prient de fixer la limite d'âge de la retraite à 60 ans. Malheureusement la Caisse d'assurance ne serait plus en mesure de faire face à ses obligations.

La Direction de l'Instruction publique a répondu comme suit au Comité de l'Association pour la défense des intérêts du corps enseignant :

Nous avons bien reçu, en son temps, la requête que vous nous adressiez au mois de juillet dernier et l'avons examinée avec soin.

Le nombre des instituteurs sans place n'est cependant pas si terrible. N'ont pas encore de place, selon le résultat de l'enquête à laquelle nous avons procédé : 1 instituteur breveté en 1927, 1 en 1929, 1 en 1931, 2 en 1932, 4 en 1933, 4 en 1934 et 8 en 1935, soit en tout 21. Quelques-uns font des remplacements d'assez longue durée. Nous avons du reste besoin d'un certain nombre d'instituteurs pour les remplacements, surtout pendant le semestre d'hiver.

Quant aux institutrices sans place, elles sont au nombre de 24, dont l'une est absente et 5 font des remplacements de longue durée, de sorte que le nombre des institutrices effectivement sans place se réduit à 18, ce qui n'est pas non plus si grave.

Notre réponse aux conclusions de votre requête :

ad 1° Il est impossible de fixer à 60 ans la limite d'âge pour l'obtention de la retraite des membres du corps enseignant car cette mesure aurait, au point de vue financier, une répercussion trop grosse de conséquences pour la Caisse d'assurance des instituteurs, laquelle a du reste été assainie tout récemment.

ad 2° La question des doubles gains a été réglée par la loi du 30 juin 1935 sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat de Berne.

ad 3° La Direction de l'Instruction publique prendra les mesures néces-

saires, d'entente avec la Commission et les directions des écoles normales, pour empêcher l'admission d'un trop grand nombre d'élèves aux écoles normales. Il n'est cependant pas possible de supprimer complètement les admissions.

ad 4° Nous appliquons les dispositions du nouveau règlement d'examen ; il n'y a pas de danger que les candidats qui n'ont pas fait leurs études dans le canton de Berne, soient admis en trop grand nombre.

ad 5° Il n'est pas possible d'instituer une Caisse de chômage pour les instituteurs et institutrices sans place, car il faudrait alors aussi en instituer une pour toutes les autres professions libérales. Or, il n'est guère probable que les communes prêteraient leur concours à cet effet.

ad 6° Un service central de remplacement pour les instituteurs et institutrices a été créé cet été avec le concours des directions des écoles normales du Jura (voir publication de la Feuille officielle scolaire du 30 juin 1935).

ad 7° La question de l'envoi gratuit de la « Feuille officielle scolaire » aux instituteurs et institutrices sans place est à l'étude. Veuillez donc nous communiquer encore toutes les adresses des instituteurs et institutrices en question.

Tout en regrettant de ne pouvoir faire droit dans une plus large mesure à vos revendications, nous vous exprimons l'assurance de notre parfaite considération.

La Direction de l'Instruction publique :
Signé : Rudolf.

Cours de perfectionnement destinés aux maîtres des écoles secondaires du Jura.

Les 18 et 19 décembre 1935, les membres du corps enseignant eurent le plaisir d'entendre M. le professeur Argand de l'Université de Neuchâtel qui avait choisi comme sujet de ses conférences : « Translations continentales » et de la « géographie physique ». Il le fit dans une forme irréprochable, avec l'aisance que lui confèrent sa forte érudition et l'autorité que lui vaut une longue et savante étude de ces questions tant en Europe qu'en Afrique.

Avec une simplicité et une précision remarquables, il nous inculqua les théories importantes de l'histoire de notre globe : les continents se heurtent et forment des plissements montagneux ; les terres s'étirent et permettent la pénétration des mers. Les continents, d'une épaisseur moyenne de 60 km. et de densité 2,5, flottent à la façon de radeaux sur des silicates lourds de densité 3,5 ; ils se déplacent à la vitesse moyenne de 1 cm. par an, se rapprochant ou s'éloignant l'un de l'autre. C'est du choc de l'Afrique avec l'Europe que naquit la chaîne des Alpes, tandis que l'Himalaya fut engendré par la collision de l'Afrique avec l'Asie. La théorie de Wegener du rattachement primitif de tous les continents est prouvée de toute évidence par les faits suivants :

1. Dérive actuelle des continents ; celle du Grœnland se mesure régulièrement.

2. Concordance des gisements et des plissements montagneux entre la Scandinavie et l'Angleterre d'une part et les U. S. A. d'autre part ; entre l' Afrique et l'Amérique du Sud, etc.

3. Profil positif de l'Amérique du Sud s'emboîtant exactement dans le profil négatif de l'Afrique, et tant d'autres exemples.

Nous apprîmes avec une évidente satisfaction que notre Suisse, ainsi que le prouvent les « signatures » laissées par les différents climats, passa successivement aux latitudes 0°, 20°, 25°, 0°, 40°, 50°, plus de 60°, 47° (où nous ne coulons pas présentement les jours les plus heureux !) La chaîne des Alpes, ses diverses glaciations et son usure firent l'objet d'une étude plus particulière. Ce fut un plaisir que d'assister, par les projections, aux transformations successives d'une chaîne alpine, grâce aux merveilleuses photos prises par Mittelholzer dans les régions similaires mais mieux conservées du Groenland.

Cette conférence est l'une des meilleures que nous ayons eues au cours de ces dernières années. Nous ne saurions trop recommander à notre commission des cours de perfectionnement de nous procurer de pareils exposés de formation générale (sans vouloir diminuer l'importance de ceux de formation professionnelle).

A M. le Dr O. Bessire revenait l'honneur de nous entretenir de « l'histoire vivante et l'enseignement secondaire ». Le début fut un beau plaidoyer en faveur de la liberté totale d'enseignement de cette discipline. « L'histoire doit être intégrale ou ne pas être. » Il est peut-être utile de répéter cette vérité première si nous voulons former notre jeunesse dans l'esprit démocratique qui nous est cher. Trop de peuples de notre voisinage font de l'histoire un moyen de propagande gouvernementale. Par la suite, le conférencier nous fit part de sa conception de travail en classe. Nous croyons qu'elle recueillit l'approbation générale. Tout comme la géographie et l'histoire naturelle, l'histoire débutera par la chronique du village et du pays natal. Les premières leçons seront des entretiens familiers sans ordre chronologique et leur point de départ un fait local actuel, un article de journal, une anecdote, une légende, le vote, la fête de chant ou de gymnastique, la revue des pompes...

Rappelons que M P.-O. Bessire est l'auteur de l'*Histoire du Jura bernois et de l'Ancien évêché de Bâle* dont historiens et profanes disent le plus grand bien. M. Bessire a bien mérité de la Patrie jurassienne. Ecoutons les vœux de l'auteur à la fin de son avant-propos : « Et maintenant, mon livre, que le destin te soit propice !... Va trouver mes concitoyens, les Suisses, les Bernois et surtout

les Jurassiens, en l'honneur desquels tu as vu le jour. Frappe à leur porte. Dis-leur qu'ils te réservent une petite place dans ce poële où se réunit encore la famille. Qu'ils te lisent souvent, afin que leur pensée rejoigne parfois dans le passé les hommes qui ont lutté, rêvé, souffert pour la Patrie jurassienne et qui dorment au cimetière, où tous un jour nous les retrouverons.

Ayant toujours vécu sur ton sol, sous ton ciel,
Ayant uni ma vie ardemment à la tienne,
Mon sommeil sera doux, terre jurassienne,
Quand je reposerai dans ton sein maternel.

N'oublions pas de dire que ces jours étaient placés sous la direction de M. Lucien Lièvre, inspecteur des écoles secondaires du Jura et professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Que de sujets j'aurais encore à développer, mais je trouve inutile d'allonger ma chronique en caressant l'espoir qu'il me sera possible l'an qui vient de traiter bon nombre de questions que j'ai laissées dans l'ombre. Toutefois, permettez-moi de la terminer par ces mots : « L'instituteur jurassien, malgré la tristesse des temps, est fier de sa profession ; il aime son pays, cherche à former une jeunesse au cœur brillant, pleine d'enthousiasme. Qu'il souffre que je lui dise un grand merci.

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

L'année qui s'achève n'offre guère d'événements dignes de figurer au régeste de l'activité scolaire fribourgeoise que l'*Annuaire* insère en chacune de ses éditions. A défaut de faits sortant de l'ordinaire, un chroniqueur aux abois aurait encore la ressource de s'appliquer le distique connu :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
Celui d'autrui par complément servait !

et d'extraire, de la plus récente statistique des écoles, un thème de remarques peu ou prou suggestives sur les divers ordres de notre enseignement. A constater, toutefois, combien sont faibles les écarts qui distinguent ces statistiques d'un an à l'autre, on les envisagerait volontiers dans l'ensemble d'une période moins restreinte que l'année, partant, plus propre à fournir d'utiles termes de comparaison.

Alors, me demandé-je, à quoi bon en farcir cette chronique ? Ne serait-il pas indiqué d'évoquer plutôt un de nos grands souvenirs,

celui de circonstances qui illustreront, à jamais, l'année 1886 et qui ont ouvert une ère féconde pour l'éducation populaire en pays de Fribourg ? Cette manière de mémorial remontant à cinquante ans, rappellera les débuts de progrès accomplis chez nous et élargis, sans cesse, par de nouvelles générations animées, à leur tour, semble-t-il, de l'ardeur inlassable d'un lointain passé.

Il y a, en effet, un demi-siècle que furent posées ici les bases d'un véritable renouveau. Les œuvres éducatives créées à cette époque forment, aujourd'hui encore, un complexe qui honorerait tout pays, plus dense en population et de ressources moins limitées que le nôtre.

Tout d'abord, il convient de retenir que, le 19 août 1886, le canton prenait le deuil de M. Philippe Fournier, qui a rempli la charge de Directeur de la Police centrale depuis 1857, soit durant trente années consécutives. Magistrat dévoué à la chose publique, le défunt a voulu en donner une ultime preuve, et son souvenir restera en bénédiction, parce qu'il a couronné sa méritoire carrière d'admirables dispositions de dernière volonté, en tête desquelles on lira la suivante :

« J'institue héritière de tous mes biens non légués d'autre part, la fondation d'une maison de correction et de discipline, pour les enfants coupables et vicieux des paroisses catholiques du canton de Fribourg ».

Cette libéralité, large autant que prévoyante, se chiffrait par une somme de quelque cent mille francs, valeur relativement considérable au siècle dernier. Le Grand Conseil en prononça l'homologation le 24 décembre 1886. En la même séance, il s'associa au témoignage de gratitude exprimé par le gouvernement envers un homme d'Etat qui, ayant servi fidèlement son pays, lui procurait le moyen d'ériger une institution nécessaire et combien prospère, grâce, en partie du moins, aux revenus de la « Fondation Fournier ». Prospère, la maison de relèvement de Drognens l'est devenue, assurément, et les mandataires de notre démocratie l'ont reconnu en approuvant, le 7 février dernier, un projet de construction indispensable au développement de la colonie. De même, autorisèrent-ils la restauration d'anciens immeubles dont la vétusté ne cadrait plus avec les obligations de la délicate tâche de rééducation entreprise. Du récent compte rendu de l'établissement, il résulte que 145 jeunes gens y ont séjourné en 1935 et que cet effectif, réduit à 103 en janvier 1936, comprenait 22 élèves en classe française, 21 en classe allemande et 60 répartis en différents ateliers, ainsi qu'aux occupations rurales. Indépendamment des 15 maîtres d'état et ouvriers entraîneurs en exercice,

le personnel compte dix frères et aides voués à l'économat, à l'enseignement et aux travaux d'intérieur.

L'institution couvre enfin ses frais normaux ; dès lors, la rente Fournier et autres allocations peuvent être affectées au service du capital de construction et de restauration. Le succès de la nouvelle direction souligne la compétence du personnel de Drognens, en matière de réforme des enfants difficiles, et constitue, en outre, un motif supérieur de bénir les largesses du bienfaiteur de l'Institut Saint-Nicolas.

Le décès de l'excellent Fribourgeois qu'était le conseiller Fournier, avait créé une vacance au sein de notre autorité exécutive. Aussi bien, le 7 septembre 1886, un successeur lui fut-il donné dans la personne de M. Georges Python, président de Tribunal, à Fribourg, qui comptait alors à peine trente ans. Pendant sa longue vie publique, l'élu répondit pleinement aux espoirs du canton. Son action ordonnée, énergique et constamment égale, ne tarda pas à se déployer. Il n'est point indifférent de noter que le premier geste du jeune directeur intéressait l'école primaire. Au lendemain du jour où il avait pris séance au Conseil d'Etat, on le vit participer à une assemblée qui vota la proposition d'établir un dépôt du matériel, comme stimulant efficace du progrès scolaire. Ce vœu d'un groupe d'amis de l'enseignement retint aussitôt la sympathie de M. Python et son adhésion s'est traduite, dans un arrêté du 24 mars suivant. Le texte de cette décision précisait les buts de l'annexe en perspective, ainsi que l'obligation imposée aux cercles scolaires de s'y pourvoir.

Le nouveau directeur des écoles, dont on admirait les vues lointaines, ne se dissimulait pas, pourtant, que la mesure adoptée déchaînerait un orage. Des intéressés au commerce du matériel scolaire revendiquèrent sans tarder, dans un recours, l'annulation de l'arrêté et cherchèrent à soulever l'opinion par un journal destiné, selon sa rédaction, à sauvegarder le principe de la liberté de commerce. M. Python fit résolument face à l'adversaire. Dans une séance de l'autorité législative où, pendant quatre heures, intervinrent les porte-voix des partis historiques, il soutint avec autant d'habileté que d'assurance, le point de vue des progrès de l'enseignement. Il obtint le rejet du recours, et par voie de conséquence, la reconnaissance du Dépôt central tantôt quinquagénaire.

Qui énumérera les services rendus aux écoles par cet office depuis dix lustres ? N'a-t-il pas uniformisé tout le matériel, ramené son prix au taux le moins élevé, entrepris l'édition de manuels que Fribourg, jusqu'alors, importait ? La mission du dépôt ne laissait pas, néanmoins, d'exiger beaucoup de ténacité

et de souplesse. Outre la normalisation du matériel et l'amortissement graduel de sa dette initiale, il édita les livres obligatoires, en respectant le caractère de quatre nuances de classes considérées sous l'angle linguistique et religieux. Vrai est-il d'ajouter qu'il ne fut jamais question de publier les livres usités dans les régions réformées du canton. Il est de règle, en effet, au pays de Fribourg, d'abandonner à la section de Morat de la Commission cantonale des Etudes le choix des manuels, prérogative dont on ne trouverait guère, ailleurs, de contre-partie. Et voici que d'autres ouvrages semi-obligatoires voient le jour : le *Kikeriki* et *L'Ecolier chanteur* par exemple, où M. le chanoine Bovet a jeté son cœur. Et l'on prépare des rééditions, notamment celle du premier degré des lectures françaises, dont M. le professeur Horner fut l'auteur, en 1884, et qui a été, longtemps, considéré comme un petit chef-d'œuvre de méthode et d'adaptation à l'intelligence du jeune âge.

Cependant, le dépôt scolaire, qui se doubla un jour d'une section pour le matériel des cours d'ouvrages manuels, a réalisé chaque poste de son programme, tout en se substituant à l'Etat dans le versement de l'allocation annuelle de 50 centimes par élève mutualiste, soit aujourd'hui 13 400 fr. Et cette activité se trahit, bon an mal an, par de légers bonis dans les comptes, tandis qu'au bilan s'inscrit une fortune de 320 000 fr., représentant la taxe d'un vaste immeuble, l'inventaire des magasins, un capital de roulement et un fonds de réserve destiné à parer aux à-coups toujours possibles d'une entreprise de cette envergure.

Passons maintenant, il en est temps, à un acte de l'année 1886 dont, à jamais, s'enorgueillira notre histoire ; à la décision garantissant la dotation d'une Université à créer en la ville de Fribourg. Décision mémorable mais surtout réparatrice, elle a procuré à notre pays un développement moral, intellectuel et matériel si durable que son cinquantième anniversaire mérite au moins une mention, même en cet « Annuaire » !

Deux mois après son entrée au gouvernement, le conseiller Python abordait une question d'un autre âge, puisqu'elle avait fait l'objet, de 1509 à 1872, de 132 interventions et projets suscités, de part et d'autre, dans la Suisse catholique. Sa plus récente manifestation présentée par l'épiscopat n'ayant pas abouti, la création d'une haute école pour nos coreligionnaires demeurait encore, il y a cinquante ans, un postulat intéressant le tiers de la population de notre commune patrie.

Avec son bel optimisme, sa persévérance, sa confiance en Dieu et en ses concitoyens, M. Georges Python reprit l'idée presque quatre fois séculaire. Dans un message adopté par le gouvernement, le 23 décembre, le jeune homme d'Etat proposait la création

d'une Université, ainsi que sa dotation au moyen d'un capital de 2 ½ millions de francs procuré par une opération financière déterminée. Ce document, le peuple fribourgeois peut, à bon droit, le considérer comme la charte fondamentale de l'institution jubilaire. Relevons-en un bref paragraphe :

« Le vœu émis par la population catholique suisse, dit le message, a trouvé un écho au sein de notre peuple. Nos concitoyens ont gardé le souvenir de temps meilleurs où Fribourg attirait une nombreuse jeunesse qui, venant y chercher son éducation chrétienne, y apportait une prospérité perdue, dans des circonstances douloureuses, et que tous les efforts n'ont pas réussi à reconquérir ».

L'initiative gouvernementale reçut un accueil favorable du Grand Conseil qui, réservant la question financière, adopta, à l'unanimité des votants, un décret dont l'article 5 avait été ainsi ténorisé : « Pour le cas où une Université serait créée à Fribourg, il sera affecté à sa fondation une somme de deux millions et demi de francs ». Il y fut ajouté en complément : « Afin de ne pas augmenter les charges actuelles du budget, le Conseil d'Etat est invité à faire des propositions pour la conversion des dettes de l'Etat ». L'autorité législative s'étant ainsi prononcée, le 24 décembre 1886, ses membres regagnèrent leurs foyers en apportant à leurs électeurs, comme don joyeux de Noël, l'assurance d'une mesure financière liée à l'érection prochaine, à Fribourg, d'une Université pour la Suisse catholique.

Et voici que d'autres projets réalisateurs de cette grande idée vont se précipiter au rythme d'un par année !

Le 12 novembre 1887, le Grand Conseil prend acte d'un contrat de conversion signé par un consortium bancaire important ; il l'approuve et ainsi fut réduite, de près de 100 000 fr., l'annuité à payer par le canton pour le service de sa dette. Cette somme restait donc acquise, selon le vote précédent, comme rente annuelle du capital de la dotation universitaire.

Le 21 septembre 1888, notre députation ratifiait, par toutes ses voix contre une, l'acte passé entre le Conseil d'Etat et la « Société en liquidation des Eaux et Forêts », acte qui transférait au canton la propriété des installations hydrauliques de Pérolles, ainsi que de leurs annexes. L'électrification immédiate de cette entreprise a tenu ses promesses ; car, outre la subvention allouée à l'Université, elle continue à servir, chaque année, une contribution très appréciable à la caisse cantonale.

En 1889, l'autorité législative décida l'affectation immédiate à l'Université du produit capitalisé de la conversion de 1887, en même temps qu'elle approuvait l'organisation de la Faculté

des lettres et le développement de celle de droit anciennement constituée.

Une troisième Faculté, celle de théologie, a reçu, en 1890, l'approbation légale et a connu, depuis lors, une remarquable faveur. A la même époque, était ratifiée une convention par laquelle la ville de Fribourg se déclarait intéressée à l'œuvre de l'Université, en lui versant un supplément de dotation de 500 000 francs.

Mais voici 1892 ! Le Grand Conseil édicte sa loi du 21 décembre, instituant le principal établissement financier du canton, sous le nom de « Banque de l'Etat de Fribourg », et lui impose les prestations essentielles suivantes : service d'une rente annuelle universitaire de 80 000 fr. ; abaissement du taux des prêts hypothécaires ; apport à la caisse de l'Etat de ses soldes annuels qui, avant le temps de crise que nous traversons, s'élevait au décuple de la subvention attribuée à l'Université.

Qui revoit dans sa pensée cette époque mouvementée où les opérations relatives à la fondation de notre haute Ecole se succédaient en étapes normales, prometteuses et cependant prudentes, se prendrait volontiers à redire, après M. le juge fédéral Piller, l'actuel directeur de notre Instruction publique, ce qu'il proclamait, en 1927, devant un imposant auditoire :

« La gloire de Georges Python est d'avoir compris que, seule, une idée élevée pouvait secouer la léthargie où risquait de s'assoupir le canton dans le souvenir de son passé et de la bonne opinion moyenne qu'il avait de lui-même. L'idée qui galvanisa tout chez nous, ce fut celle de l'Université. C'est elle qui apprit au peuple ce que vaut l'instruction supérieure, que l'on était trop porté à considérer comme un luxe, alors qu'elle doit être le ferment d'une démocratie travailleuse et progressiste. »

L'idée grande et féconde s'est frayé sa route, selon une directive invariable que son génial auteur aurait renfermée en cette formule lapidaire : « Créer une institution supérieure sans accroître les charges publiques ! » Celui qui a si bien compris M. Python et qui, maintenant, veille avec une ardeur et une confiance pareille, au progrès de l'idée et de son rayonnement continu, reprend le conseil de sauvegarde antérieur, plus utile que jamais en ce « temps d'infortune universelle ». C'était, hier, le « jardin botanique » qui ouvrait ses portes et déroulait ses pelouses verdoyantes et fleuries sur un terrain spacieux, bien orienté, à proximité de la Faculté des Sciences. Ce sera demain, pour le prochain semestre académique, l'inauguration de l'« institut de chimie » qui réalise un maximum de confort, d'esprit pratique, en face d'une dépense respectueuse des devis, comme des disponibilités de l'« Association des amis de l'Université », la bailleuse de fonds de l'entreprise.

Avec l'espoir de l'achever en 1939, on projette encore de construire, sur un emplacement central et bien situé, un édifice qui abritera les trois premières Facultés, aujourd'hui encombrées par un afflux constant d'élèves, dans le vieux Lycée, bâti aux « jours fortunés du Pensionnat des Jésuites ».

M. Georges Python, l'inlassable auteur de ce renouveau, n'est point oublié parmi nous, et chaque année qui passe semble en raviver la physionomie intelligente et forte. L'érection, sur la plus belle place de notre capitale, d'une statue destinée à perpétuer son souvenir, a été inscrite à l'ordre du jour des prochaines réalisations. En prenant cette récente et opportune initiative, la Société de développement de la Ville de Fribourg a interprété les sentiments d'une reconnaissance populaire qui sera ratifiée par tous nos concitoyens.

* * *

Deux associations plus ou moins internationales et poursuivant aussi des buts instructifs et éducatifs, ont choisi Fribourg comme siège de leurs congrès.

L'« Association internationale d'art et d'histoire » a tenu ses assises en Suisse, du 31 août au 9 septembre, mais son programme à caractère itinérant permettait aux participants de siéger, tour à tour, à Bâle, à Zurich, à Berne, à Fribourg, à Lausanne et à Genève. La journée fribourgeoise, fixée au 6 septembre, a permis à notre vieille cité de présenter à ses visiteurs, avec son plus cordial accueil, un ensemble point trop banal formé du pittoresque de son site, de l'archaïsme de ses rues étroites, de la richesse artistique et historique de quelques-uns de ses monuments, notamment de son Musée groupant : à l'Hôtel Ratzé, la « collection Comtesse de Saulxures » et quelques salles de « Souvenirs des anciens jours » ; au Lycée, le salon Marcello, la grande artiste fribourgeoise, Adélaïde d'Affry, née en 1836 (duchesse Colonna, arrière-petite-fille du Landammann d'Affry) qui a légué, à sa ville natale, son œuvre entière célébrée en vers délicats, par la Sœur de Marcello, dans les « Stances de la baronne d'Ottenfels ».

Le second Congrès a conduit à Fribourg 450 membres de l'« Association de l'enseignement libre ». Cette union de plus de 500 collèges et instituts de France et d'une centaine d'établissements similaires à l'étranger, fut fondée en 1872. Elle ne s'était réunie, durant 52 ans, que trois fois hors de France, dont une fois à Fribourg en 1895. Son retour en nos murs, avec de si nombreux congressistes, honore la petite cité des bords de la Sarine. Indépendamment des réunions générales, il y eut plusieurs séances

d'études, entre autres celles de la 3e commission qui avait la tâche d'envisager les « méthodes d'enseignement dites actives ». Le rapporteur, M. le Dr Emmenegger, professeur au Collège Saint-Michel, fit un remarquable exposé des théories principales de l'école active, qui fonde la formation et l'instruction sur le travail spontané des élèves. Une seconde séance fut consacrée à l'étude des applications pratiques de l'activisme pédagogique. Son travail mériterait, assurément, de susciter l'intérêt d'un public plus étendu dans notre pays. Faut-il ajouter que Fribourg a réservé à ces éducateurs de l'enseignement secondaire une enthousiaste réception ?

En restant dans un ordre d'idées parallèle, signalons, enfin, la reprise, à Hauterive pour les instituteurs, d'une nouvelle série de conférences semblables à celles qui furent données avec profit, l'an dernier, au personnel féminin des écoles primaires. Avec une même équipe de conférenciers aussi capables que dévoués, et un programme mieux adapté que jamais aux besoins et aux difficultés de l'heure, dans l'enseignement, ces causeries ont obtenu un égal succès. Les relations confiées à la presse expriment la satisfaction qu'en ont emportée les auditeurs. M. le Directeur de l'Instruction publique non seulement présida ces exercices, mais il tint à exposer ses vues personnelles, en montrant quelle influence heureuse pouvaient exercer l'école et son corps enseignant sur l'avenir du pays. Inutile de dire que les participants à ces conférences en garderont précieusement le souvenir. Peut-être même, à la pensée de quelques-uns des plus âgés, a surgi cet aphorisme que l'ancien Directeur Henry Schaller se plaisait à redire et qu'il avait inscrit au pied de son portrait : « C'est par la confiance réciproque que nous obtiendrons le succès » ! Des journées comme celles d'Hauterive que nous évoquons sont bien faites pour concourir à ce beau résultat ! G.

Genève.

Les dépenses de l'Instruction publique se sont élevées en 1935 à 9.829.707 fr. 50 contre 10.168.246 fr. 15 l'année précédente. Les difficultés financières obligent à une surveillance minutieuse du budget et à un contrôle sévère des dépenses. Malgré tout, le corps enseignant genevois a fait sa tâche avec sérénité. La recherche de la simplicité nous a obligés à chercher en nous-mêmes ce que nous demandions trop souvent aux moyens extérieurs de l'enseignement.

Enseignement primaire.

L'effectif des écoles enfantines était de 3087 élèves contre 3244 en 1934. Mme l'inspectrice Bondallaz a résigné ses fonctions après douze ans d'activité féconde.

Dans les écoles primaires, il y avait 10.871 élèves contre 11.081 l'an précédent, répartis en 419 classes au lieu de 437. On ne reverra plus, au jour des promotions, les livres dorés sur tranches, ils ont été remplacés par des gravures ou des estampes reproduites des collections de la ville. La commune du Grand-Saconnex a construit, avec l'aide de l'Etat, une école selon les dernières données. On a diminué le nombre des classes gardiennes, supprimé les cours facultatifs de travaux manuels ; grâce au corps enseignant, qui a renoncé à l'indemnité, les cours de skis ont été maintenus et ont groupé 694 participants.

L'office scolaire de l'enfance a exercé une grande activité ; le service médical signale la diminution de la morbidité et de la mortalité tuberculeuses ; alors qu'en 1914 on constatait à l'âge scolaire 15 décès dus à cette maladie, en 1935 il n'y en a plus qu'un. Sur 79 personnes qui ont succombé à la tuberculose après leur sortie de l'école, depuis 1912, 15 seulement ont participé aux cures préventives qui groupent chaque année 150 à 200 élèves. Les efforts constants du département dans ce domaine portent leurs fruits.

Le Service pédagogique a examiné 319 enfants, dont 129 ont été placés dans des établissements spéciaux. La réorganisation de la Chambre pénale de l'enfance, qui compte une femme au nombre de ses juges, assure la continuité des efforts en faveur des enfants déshérités, suivis jusqu'à 15 ans, par le Service pédagogique dont relèvent tous les enfants incapables de s'adapter au régime des écoles. On a constaté que les enfants récidivistes étaient des cas d'allure « médicale » ; l'absence ou l'insuffisance du traitement médical expliquaient l'échec des méthodes pédagogiques.

Le *Service social* a fait 858 enquêtes, distribué 1628 vêtements et 654 paires de souliers, dressé le fichier central et organisé les ventes de Pro Juventute et du dispensaire anti-tuberculeux.

L'orientation professionnelle a reçu 206 demandes, organisé des conférences et noué des relations avec les offices similaires et les administrations connexes.

Les écoles en plein air ont reçu 132 filles et garçons ; les colonies de vacances en ont abrité 2413 pour un total de 90.696 journées ; les cuisines scolaires ont servi 71.978 repas.

Enseignement professionnel.

Les 75 élèves de l'école cantonale d'horticulture se répartissaient en 21 Genevois, 50 Confédérés et 4 étrangers ; les cours professionnels réorganisés selon la nouvelle loi fédérale, n'accueillent plus que les apprentis munis d'un contrat d'apprentissage.

L'Ecole des arts et métiers compte, après sa réorganisation, 6 sections avec 365 élèves ; les programmes ont été modifiés ou complétés pour répondre aux exigences de la loi fédérale et aux besoins de certaines professions. Un atelier moderne complet d'automobiles a été créé, les classes de mécanique et les laboratoires du technicum ont été enrichis de dons ou d'achats.

A l'Ecole supérieure de commerce, le nombre des élèves continue à augmenter. Au début de l'année, il s'élevait à 477, soit 50 de plus que l'an dernier. L'augmentation des effectifs a entraîné l'augmentation du nombre des classes. L'an prochain, le parallélisme entre l'enseignement des jeunes gens et celui des jeunes filles sera assuré. La direction de l'école se plaint de la discipline dans certaines classes. Un citoyen genevois, habitant Florence, a légué à la ville de Genève 250 000 fr. dont les intérêts doivent servir à la création de quatre bourses attribuées à de jeunes Genevois. Ces bourses sont destinées à faciliter des séjours à l'étranger en qualité de volontaire, dans des maisons ou entreprises qu'on ne trouve pas en Suisse. Notons cette remarque du directeur : « A ceux qui débutent à l'école et se proposent d'en suivre tous les degrés, de bien examiner avant de persévérer dans cette voie, s'ils ont à la fois les aptitudes et le désir de poursuivre une carrière commerciale. Les circonstances sont si difficiles et les chances de réussite si réduites, qu'il est indispensable d'avoir en mains le maximum d'atouts. »

Le *Collège moderne* fêtera, l'an prochain, son cinquantenaire. M. le doyen y signale une diminution de 37 élèves due à l'augmentation du nombre des sixièmes primaires à programme restreint, lesquelles ne donnent pas accès au Collège moderne. Indice des temps troublés, on constate les préoccupations politiques d'une catégorie d'élèves qui, de ce fait, négligent leurs devoirs. M. le doyen ajoute : « Le plus souvent, il s'agit d'élèves dont le discernement est le moins développé et qui recourent aux moyens faciles pour se donner quelque importance ». Le 49 % des élèves ont été promus sans conditions, 36 % à condition de subir des examens, 15 % ne le sont pas.

Le Collège, où les Genevois « apprennent à se connaître et à

s'estimer, même quand ils auront à se haïr plus tard » a abrité 1120 élèves. Cet afflux a nécessité des classes de 34 ou de 36 élèves dans la section supérieure. Classes trop chargées dont les inconvénients sont manifestes pour l'enseignement des langues surtout. Le Collège a perdu deux maîtres : M. Louis-John Courtois dont la bonté et le zèle pédagogique étaient accompagnés d'une activité littéraire consacrée à Jean-Jacques Rousseau. La « chronique critique » de la vie et des œuvres du citoyen de Genève, monument de patience, de sens avisé, restera le bréviaire de tous les rousseauistes actuels et futurs. M. Jean Wagner, prématurément décédé, ne s'est pas borné à enseigner avec méthode, tact et charme la langue anglaise, il a ouvert à ses élèves aînés le monde de la pensée et de l'art anglo-saxons. 1935 sera marqué dans les annales du Collège par l'aménagement des logis d'autrefois dans les combles du vieux bâtiment, logis destinés à devenir un charmant petit musée. Le Collège est tenu pour retardataire par certains parce qu'il n'a pas fait disparaître complètement les examens. Pourvu qu'ils ne soient pas imposés à dose massive, les examens restent un exercice utile. Ils portent sur les langues et les mathématiques et n'exigent pas des élèves qui travaillent avec régularité un grand effort de mémoire. Dans les pays qui nous entourent, les distributions de prix donnent aux maîtres de la pensée l'occasion de dire leur opinion sur les grands problèmes. A Genève, c'est le chef du Département de l'Instruction publique qui parle directement aux futurs citoyens et nous avons eu, grâce à lui, de belles pages.

M. Paul Lachenal, conseiller d'Etat, n'a pas rompu la tradition ; la dernière de ses allocutions, dont l'exorde est plein d'affectueuse ironie, mérite une citation : « Les grands, mûris par l'examen qui les libère du Collège, ne se retournent pas encore vers le temps passé. Et je me demande si l'une de leurs dernières malices n'est pas d'attendre « au contour » le chef du Département de l'Instruction publique, de l'attendre à l'épreuve renouvelée de son allocution. C'est un peu son examen et vous conviendrez, collégiens, qu'il a de quoi se montrer anxieux du choix de son sujet, après tous les entretiens que depuis si longtemps et de cette tribune il a eu le plaisir d'avoir avec vous et vos contemporains d'autres écoles. » ...Puis, parlant de l'histoire : « Grâce aux modifications des programmes, l'enseignement de l'histoire est mis à son vrai rang. Le département est assuré que le champ de l'histoire nationale sera parcouru dans son entier par tous les élèves qui auront terminé le temps de la scolarité obligatoire et qu'il sera repris nécessairement d'un autre point de vue et d'une façon approfondie dans les écoles secondaires supérieures de

culture générale. Récemment un poète profond a dit, au temps qu'il n'avait pas encore revêtu l'habit vert :

« L'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, intolérables et vaines... » « Il n'est pas question de fonder en quelque sorte notre nationalité sur un ensemble pseudo-historique de vérités estompées ou de mensonges à peine voilés. L'histoire conduit vers la politique, ai-je lu ; elle est la racine même de la politique. Raison de plus de la connaître et de la bien connaître. Je ne suis pas de ceux qui vous dissuaderont, une fois émancipés de votre école, de faire de la politique. Je vous y engage au contraire, je vous engage à la suivre pour qu'elle reste et qu'elle soit bien la chose de tous et de chacun. Mais pour aborder celle-ci avec autorité, avec la volonté de servir dignement le pays, je pense comme d'autres qu'il faut s'être nourri de l'histoire, c'est-à-dire « s'inspirer de l'expérience acquise par l'humanité, connaître les précédents, les succès et les erreurs ».

L'école secondaire et supérieure des jeunes filles avait, cette année, 1058 élèves, réparties dans 39 classes. M. le directeur Gaillard signale l'attrait qu'exercent sur les jeunes filles les préoccupations mondaines. On prend souvent prétexte de sa santé pour obtenir un congé, pour excuser une absence ou pour se dispenser d'une épreuve qu'on a négligé de préparer.

Je voudrais faire appel à la famille, dit encore le directeur, pour nous aider à accomplir notre tâche. Ceux qui devraient m'entendre ne sont pas ici, mais j'espère que ma voix les atteindra et je m'y appliquerai. « Eduquer et instruire, cela ne va pas sans discipline ; discipline de soi-même sans laquelle on ne réussit en rien, pas plus dans les travaux purement intellectuels que dans la vie pratique. » S'astreindre à une obligation, accepter des tâches régulières, voilà qui est nécessaire à tout travail et qui est la base de l'éducation. Instruire les femmes dans leur propre intérêt et dans celui de la collectivité ont engagé l'école à créer une section nouvelle, dite de culture générale et d'éducation féminine et qui aura pour but d'instruire les jeunes filles qui ne se voueront pas aux études universitaires. On a joint à cela un enseignement complémentaire, d'orientation plus féminine, destiné à initier la jeune fille aux diverses activités familiales et sociales qui s'offrent à la femme. Celles qui auront suivi l'enseignement

complet seront préparées à poursuivre les études qui conduisent aux carrières sociales, aux activités qui s'exercent auprès des enfants, des malades, dans les établissements hospitaliers ou institutions diverses.

Le chef du Département a ajouté : « Dès septembre prochain, la nouvelle section ouvrira sa première classe. Nous souhaitons que, sous l'action stimulante de ses maîtres et de ses maîtresses, elle contribue à éveiller chez nos jeunes filles, le sentiment de leurs droits et de leurs devoirs, le sentiment de leurs responsabilités envers le pays. Plus que jamais le pays a besoin de forces jeunes et joyeuses. Où les trouverait-on mieux que chez celles que la nature a comblées de tant de dons qu'aucune législation ne détrônera de sa place sacrée au foyer, de sa place au cœur même de la nation. »

Il semble que la réforme de notre enseignement, commencée il y a six ans, soit presque achevée : Enseignement primaire, préparation pratique à la vie dans les classes de préapprentissage, réforme de l'enseignement professionnel et de l'enseignement secondaire. C'est une œuvre importante, faite sans bruit, comme toutes les choses bonnes. Grâces en soient rendues à M. le conseiller d'Etat Paul Lachenal qui a réalisé, pour le bien de notre pays, une belle œuvre.

L'Université a perdu en M. Thibaudet, professeur de littérature française, un maître de haute renommée, un prince de la critique et, qui plus est, un ami de Genève, curieux de l'esprit de notre coin de terre et des remous intellectuels qui s'y produisent.

M. le professeur Charles Borgeaud, atteint par la limite d'âge, a été admis à la retraite par le Conseil d'Etat qui l'a nommé professeur honoraire. Cette carrière n'est du reste interrompue qu'en apparence ; M. Borgeaud ne cessera pas de travailler, cela est certain.

M. le professeur Borgeaud a pris une part éminente à l'érection du Mur des Réformateurs. Son histoire de l'Université de Genève, en trois volumes est une œuvre qui restera. M. Borgeaud avait été nommé professeur extraordinaire d'histoire des institutions politiques de la Suisse en 1896. En 1898 il devint professeur ordinaire de droit constitutionnel comparé à la faculté de droit et professeur d'histoire nationale à la faculté des lettres. Il a lancé la théorie de l'origine protestante des doctrines démocratiques dans le droit public. En 1924, Genève a octroyé au professeur Borgeaud la bourgeoisie d'honneur.

E. D.

Neuchâtel.

Enseignement primaire.

Effectifs. — Nous avons derechef enregistré un nouveau recul des effectifs dans les classes enfantines et primaires. Le chiffre de 1935, 12 020 élèves, est descendu à 11 370, soit une diminution de 650 unités. Disons cependant qu'en raison des nouvelles dispositions légales retardant de deux mois l'âge d'entrée à l'école enfantine en 1936, le recrutement des nouveaux élèves a accusé de ce fait un chiffre inférieur — théoriquement d'un sixième — à celui des années précédentes. Néanmoins on constate, en la comparant à la statistique des naissances, une persistance de la diminution des effectifs.

Ce recul a eu pour conséquence immédiate une nouvelle série de suppressions de postes d'instituteurs et d'institutrices. Le nombre des titulaires de classes est descendu de 434, chiffre au début de l'année scolaire 1935-1936, à 421 au début de l'année scolaire 1936-1937.

Derechef aussi se pose l'angoissant problème du placement des nouveaux brevetés. Ceux-ci constatent que les suppressions de postes continuent à être décidées à un rythme régulier, que les vacances de postes sont compensées par les suppressions et que les possibilités de placement diminuent d'année en année et cela d'autant plus que chaque printemps aussi un nouveau groupe de nouveaux brevetés vient s'ajouter aux anciens.

Le recul des effectifs n'est pas la seule cause des suppressions. La plupart des communes sont dans une situation financière très difficile et telle que les autorités ont l'impérieuse obligation de rechercher par tous les moyens l'équilibre du budget. La suppression d'un poste d'institutrice ne se heurte pas à de grandes difficultés et elle permet de réaliser une économie appréciable surtout s'il s'agit de petites communes où l'industrie disparaît en même temps que la population diminue.

Là où des suppressions sont décidées, les titulaires en cause sont placés ailleurs dès qu'il y a lieu de pourvoir à la vacance de postes.

Manuels. — Aux nouveaux manuels d'arithmétique Tuetey et Grize récemment introduits est venu s'ajouter l'année dernière le manuel de langue allemande Rochat-Lohmann, qui donne toute satisfaction. C'est l'enseignement du français qui en 1936 retient l'attention.

Depuis de nombreuses années on utilise dans les classes primaires les cours de langue Vignier et Sensine. Ce dernier plus particulièrement a donné lieu à des critiques qui ont semblé être fondées. Ces critiques, qui n'enlèvent cependant rien à la valeur intrinsèque de l'ouvrage portent sur les points suivants : ordonnance et répartition des matières, nomenclature compliquée avec des subtilités au-dessus de la portée des élèves, absence de définitions ou définitions incomplètes. Il en résulte aussi bien un effort des maîtres que des élèves qui, trop souvent, n'a pas sa contre-partie en un profit réel.

Une enquête a été entreprise auprès des membres du corps enseignant auxquels on a demandé de répondre à quelques questions concernant soit le maintien des manuels actuellement utilisés, soit la réintroduction de la « Grammaire française à l'usage des écoles primaires » qui avait été détrônée par les Cours de langue après un règne de plus de 20 ans.

Ce qu'il faut dans les classes de l'école publique, c'est un manuel ni volumineux, ni touffu, méthodique au surplus, un manuel enfin qui facilite aux élèves l'acquisition sûre des connaissances fondamentales de la langue maternelle. Il ne peut être question à l'école primaire de faire de la philosophie du langage ni de présenter des notions par trop abstraites. Laissons cela aux écoles moyennes et supérieures.

Cours de perfectionnement. — Indépendamment des cours normaux de travaux manuels et d'école active et des cours normaux de gymnastique, organisés par les associations suisses, un nouveau cours pour l'enseignement de la culture physique aux garçons et aux filles et un cours de langue allemande ont réuni dans les différents districts institutrices et instituteurs. Il s'agissait d'initier plus complètement les membres du corps enseignant à l'emploi des manuels en usage.

Congrès romand et Conférences officielles. — Le 24e Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande a eu lieu au Locle et à La Chaux-de-Fonds, les 12, 13 et 14 juin. La relation de ce congrès par un chroniqueur spécial fait l'objet d'une rubrique de l'Annuaire.

Les dates du Congrès romand ont fait renvoyer en automne celles des Conférences officielles fixées d'ordinaire en juin.

L'objet principal de l'ordre du jour sera précisément la question du manuel pour l'enseignement de la langue maternelle. Un travail sera préparé par un instituteur, qui présentera le plan général de l'ouvrage, l'ordonnance et le classement des matières et quelques types de leçons.

Un autre objet de l'ordre du jour concerne une communication par un membre du corps enseignant sur la réforme de l'écriture.

Il n'est pas du tout question d'introduire dans le programme d'enseignement un nouveau genre d'écriture ; il ne s'agit en somme que de présenter aux instituteurs et aux institutrices les divers types (écriture droite, écriture Hulliger, script) qui sont discutés en Suisse romande.

Enseignements secondaire et professionnel.

L'enseignement secondaire ne donne lieu à aucune remarque spéciale.

Dans l'enseignement professionnel, des concentrations ont dû être encore opérées ; imposées par le besoin d'économies, ces concentrations ont été possibles sans présenter d'inconvénients.

La législation cantonale sur la formation professionnelle et l'enseignement professionnel est encore à l'état de projet. Les études qu'il était urgent de faire pour rechercher les moyens d'améliorer la situation financière de l'Etat et des communes, ont absorbé l'activité des pouvoirs compétents et du personnel. Au reste, c'eût été une entreprise téméraire de légiférer avant que de connaître les possibilités financières futures des communes et de l'Etat ainsi que les mesures prises par l'autorité fédérale concernant la subvention à l'enseignement professionnel. La question sera reprise incessamment.

Enseignement supérieur.

La question de l'Université est encore pendante ; elle ne pourra recevoir une solution que lorsque l'Etat et la Commune de Neuchâtel auront réglé les questions financières résultant des Conventions et établi les charges réciproques.

Le règlement général des examens a été revisé ainsi que les règlements spéciaux des facultés. Des mises au point étaient devenues nécessaires, notamment en ce qui concernait les conditions d'admission aux examens de grades, la désignation et la répartition des matières d'examens. Les nouveaux règlements sont entrés en vigueur dès l'année universitaire 1935-1936.

Occupations accessoires.

L'année dernière, nous avons parlé de l'étude entreprise par un groupe politique au sujet des occupations accessoires et des gains cumulés. Les propositions présentées n'ont pas été retenues;

les choses en sont là. Depuis quelques années, les gains accessoires que des membres du corps enseignant pouvaient toucher, s'agissant d'un emploi public, ont diminué dans une sensible mesure, soit par renonciation des titulaires, soit par les concentrations opérées dans les organisations scolaires. Les autorités ne sont intervenues que dans des cas d'exception.

Réduction des traitements.

Plaie d'argent risque de devenir mortelle. Les pouvoirs publics se sont trouvés en face d'un problème de redressement financier et extrêmement complexe auquel il était urgent de trouver une solution.

De nouvelles mesures d'économie ont été décrétées qui portent sur une nouvelle réduction des traitements.

Les nouveaux traitements fixés par la loi de 1935 sont inférieurs aux anciens dits de 1921 de 8 $^1/_3$ % à 14 ½ % selon les degrés.

La loi de 1936 fait encore subir aux traitements de 1935 une réduction temporaire de 8 % après défalcation des sommes suivantes exonérées de la réduction : 900 fr. pour les célibataires, 1300 fr. pour les fonctionnaires mariés et 300 fr. par enfant au-dessous de 18 ans. La réduction moyenne totale est ainsi de 14 à 18 % selon les ordres d'enseignement ; effectivement elle est plus forte pour le personnel féminin que pour le personnel masculin.

Fonds scolaire de prévoyance et de retraite.

La réduction du nombre des assurés provenant des suppressions de postes ainsi que l'augmentation du nombre des rentes et pensions à servir aux titulaires qui prennent leur retraite, la diminution des revenus des capitaux, provoquent de la perturbation dans le budget du Fonds en faveur du corps enseignant primaire alimenté par des primes de capitation. Ce Fonds sert actuellement des rentes et pensions dont le montant est supérieur à celui des recettes totales.

Des études actuarielles sont en cours en vue de rechercher les moyens d'équilibrer le budget. Très probablement une diminution du chiffre des rentes sera proposée, entre autres mesures, en vue de parer aux déficits annuels.

Le Fonds en faveur du corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur est alimenté par des primes calculées pour chaque titulaire en % du traitement. Ce Fonds qui n'a que 13 ans d'existence sert des rentes et pensions dont le montant représente actuellement le 55 % de celui des primes.

La réduction des traitements aura pour effet de diminuer les recettes de ce Fonds d'environ 10 %. Le nombre des rentes et pensions à servir augmentera dans une sensible mesure au cours des exercices prochains, du fait qu'un bon nombre de maîtres seront atteints par la limite d'âge de 65 ans ; l'exécution de cette mesure avait été suspendue pendant cinq ans en vue de permettre la constitution d'un capital suffisant.

W. B.

Juin 1936.

Tessin.

A la suite de la décision prise le 26 septembre 1935 par le Grand Conseil, la *scolarité obligatoire* dans notre canton a été limitée à l'âge de 14 ans, étant donné l'âge d'entrée à 6 ans. Les quinze classes primaires supérieures (scuole maggiori), qui avaient été créées en 1934 pour les élèves de 14 à 15 ans, peuvent maintenant être fermées ; cinq de celles-ci ont été supprimées l'année passée : la suppression des autres aura lieu en 1936-1937.

Les réductions causent quelque appréhension au personnel enseignant. D'après une statistique établie par le Département, 35 écoles primaires inférieures pourraient être fermées, grâce à la formation de cercles scolaires entre communes ou localités rapprochées. Il faut noter que pour 18 261 élèves il existe 691 écoles primaires, ce qui donne une moyenne de 26 enfants ; 23 écoles ont moins de 10 élèves, 98 écoles de 10 à 20 élèves.

A partir du 1er mai, les membres du Corps enseignant comme tous les fonctionnaires de l'Etat ont vu leurs *traitements réduits* de 5 à 8 %.

Mais cela n'a pas empêché nos inspecteurs et nos commissions scolaires de s'occuper avec beaucoup d'enthousisasme de la *réforme du programme de l'enseignement primaire.* Je crois utile de reproduire une page de la présentation des nouveaux programmes :

« L'école tessinoise en ces derniers vingt ans de rénovation pédagogique et didactique s'est assimilé les idées inspiratrices et directrices qui doivent maintenant donner lieu à l'établissement d'un programme nouveau.

» Un programme est toujours une trace, c'est-à-dire un schéma qu'il faut remplir et porter sur le terrain pratique. La distribution des matières, les éclaircissements analytiques qui l'accompagnent et, surtout, les idées suggérées pour l'application, indiquent à l'instituteur ce qu'on attend de lui, dans quel esprit il doit conduire l'école, sans faire obstacle à sa propre initiative.

» Il est bon de se rappeler que l'école n'a pas d'autre loi que celle du développement de l'enfant qui lui est confié. La méthode est bonne et féconde chaque fois qu'elle jaillit directement des exigences morales, intellectuelles et physiques de l'enfant. Le programme pourrait donc être justement défini : la réponse aux besoins d'un être humain qui se développe.

» Mais cela ne saurait suffire. L'enfant auquel le programme s'adresse est un être humain concret et déterminé, qui est né et qui a grandi dans un milieu particulier avec lequel il doit s'harmoniser et pour lequel il doit être préparé. Tout l'enseignement doit viser à ces exigences.

» ...Le maître d'une école primaire supérieure qui a compris la nécessité de travailler dans l'esprit qui guide et anime l'école inférieure, a déjà accompli la plus grande partie de sa préparation pour une œuvre fructueuse et saine. C'est pour cela que les maîtres du degré supérieur devraient avoir une bonne expérience des premières classes. On n'aurait pas ainsi à craindre les divergences de vues, une culture unilatérale et des résultats fort inégaux. L'on peut craindre, il est vrai, le péril contraire : celui de maintenir le niveau de l'école primaire supérieure à un degré que l'élève — spécialement à notre époque — a déjà dépassé par ses propres forces. S'attarder dans la puérilité est un danger contre lequel il faut défendre l'école primaire supérieure.

» Tout programme subit, au contact de la réalité et de ses différents aspects, des interprétations et des modifications, non seulement prévues mais encore désirées et demandées. Cela se justifie par la différence de conditions et de besoins des classes de la ville et des classes rurales, des écoles mixtes et des écoles à sections divisées. Ce qui importe dans le programme c'est l'esprit qui l'anime, c'est la conception que l'enseignement est parmi toutes les activités humaines l'une des plus humaines, et qu'il faut la considérer tout à la fois comme une lutte quotidienne contre la verbosité, la rhétorique et le manque de sincérité et comme une œuvre solide pour la formation de l'esprit. »

A. Ugo TARABORI.

Valais.

Un problème : la *pléthore du personnel enseignant* préoccupe le Département de l'Instruction publique. Il y a quelque cinq ans, trente à trente-cinq instituteurs et institutrices étaient sans poste au début du cours ; aujourd'hui le nombre des chômeurs

s'élève à la centaine seulement pour le Valais romand. Dans la partie allemande du canton, il y a deux ans à peine, tout le personnel était placé ; actuellement il s'y trouve une dizaine de sans travail qui peuvent encore s'engager pour les remplacements éventuels. Cette situation plus favorable est due au fait que, ces dernières années, on a créé de nouvelles classes dans le Haut-Valais, tandis qu'on en a supprimé plusieurs dans la partie romande du canton. Le nombre des sans emploi augmentera lorsque les élèves actuels des Ecoles normales seront en possession de leur autorisation d'enseigner. Une solution s'impose donc, que l'autorité recherche en dehors de la fermeture provisoire des Ecoles normales, mesure extrême qu'on ne saurait appliquer pour de multiples et valables raisons. La Commission cantonale de l'enseignement primaire s'est finalement rangée à la proposition d'ouvrir une quatrième année normale, sous la forme d'un cours préparatoire qui recevrait un nombre assez important d'élèves, tandis que l'effectif des trois années normales proprement dites serait fortement réduit par une rigoureuse sélection des élèves, à la sortie du Cours préparatoire. Ce projet devra franchir encore les instances compétentes, car il modifie le statut régissant les Ecoles normales. Sera-t-il définitivement adopté ? Dans tous les cas, un redressement ne saurait tarder. On ne peut plus accroître le nombre des chômeurs intellectuels et multiplier ainsi les aigris et les mécontents.

Ce grave problème n'a toutefois jeté aucune ombre sur *l'Assemblée générale de la Société valaisanne d'éducation*, tenue à Ardon, le 22 avril 1936, au cours de laquelle M. l'instituteur P. Broccard présenta un rapport très étudié sur la « Formation de la conscience, du caractère et de l'esprit de responsabilité de l'enfant, surtout en ces temps de crise ». En voici les conclusions qui furent adoptées sans discussion :

Premier objectif : formation de la conscience. Avant d'obtenir l'accomplissement du devoir, il faut le faire connaître ou, comme on dit, former la conscience morale. Or la conscience morale, c'est la connaissance du Décalogue. C'est donc le Décalogue et, puisque nous nous occupons spécialement des vertus sociales, les commandements qui règlent nos rapports avec le prochain, qu'il s'agit d'expliquer et de faire étudier. On s'attachera à former une bonne conscience, ni trop large, ni trop étroite, encore moins erronée ou fausse. Les moyens employés sont tout d'abord l'enseignement religieux proprement dit, donné par le prêtre et corroboré par l'instituteur ; puis l'enseignement moral occasionnel auquel se prêtent les diverses branches du programme, spécialement la

langue (lecture, composition, textes de récitation et de dictée), l'histoire, l'instruction civique. Les faits journaliers qui se produisent dans le milieu où vit l'enfant seront aussi l'objet de commentaires moraux. L'exemple du maître exercera une influence considérable sur la formation de la conscience des élèves.

Deuxième objectif : formation du caractère. On insistera sur la nécessité d'être un homme de caractère pour réussir dans la vie. On citera, pour cela, des exemples tirés surtout de l'histoire en général et de l'histoire locale. On exercera la volonté dans l'acquisition des vertus sociales par les moyens nombreux dont dispose l'école : observation des prescriptions disciplinaires, accomplissement régulier et intégral des tâches écrites et orales, rapports des enfants entre eux dans les jeux, les récréations et les promenades. Ici encore, le bon exemple du maître est de rigueur.

Troisième objectif : éveil et développement du sentiment de la responsabilité. Il est de toute nécessité de développer le sentiment de la responsabilité chez les enfants et les jeunes gens, puisqu'ils seront plus tard des hommes qui devront se conduire eux-mêmes. Ce développement sera progressif et tiendra compte de l'âge des élèves et des influences extérieures et intérieures qui agissent sur eux. On procurera aux enfants des occasions aussi nombreuses que possible d'exercer leur initiative, tout en la surveillant discrètement et en leur signalant ensuite les conséquences de leurs fautes. Aux cours complémentaires, on attirera sérieusement l'attention des jeunes gens sur les responsabilités parfois très graves attachées aux actes qu'ils accompliront plus tard comme citoyens.

A l'occasion de leur Assemblée, les instituteurs donnèrent à M. le Président P. Thomas un témoignage concret de leur reconnaissance. Ils n'oublièrent point d'associer à ce geste de gratitude Mgr G. Delaloye, qui voue une sollicitude inlassable aux intérêts de l'école et du personnel enseignant.

Les Conférences régionales féminines, annoncées pour l'automne 1935, se sont succédé durant toute l'année scolaire. La dernière eut lieu le 23 avril 1936. Elles furent partout très fréquentées, et suivies avec un entrain réjouissant qui donne raison, une fois de plus, aux promoteurs de cette heureuse innovation. Comme nous l'avons dit dans notre précédente chronique, le sujet mis à l'étude portait sur l'enseignement de la lecture à l'école primaire. Aucun des aspects de ce thème vaste et riche ne passa inaperçu, dans les nombreux et beaux rapports où nos institutrices avaient condensé le fruit de leurs lectures et de leur expérience. Voici d'ailleurs, reproduites de divers comptes rendus, les réponses données aux différentes questions :

1. Quels sont les moyens pour obtenir une bonne lecture, comment bannir le ton chantant, réaliser la netteté dans l'articulation, lutter contre l'accent local ? — Les mauvaises habitudes comme les bonnes se prennent surtout au degré inférieur. Le travail de déchiffrage se fera sous la direction du maître, les moniteurs dirigeront les répétitions. On inculquera aux élèves de véritables règles de diction, de liaison. On évitera la précipitation. On corrigera les fautes de lecture comme celles d'orthographe, c'est-à-dire aussi fréquemment qu'elles se produisent. La lecture naturelle et nette par le maître impressionnera l'élève ; ce dernier l'imitera. Le patois, générateur de fautes d'intonation et de prononciation, reçoit les foudres du personnel enseignant féminin.

2. Avantages et inconvénients de la lecture collective. Cette lecture, nécessaire dans les classes nombreuses, rappelle à l'activité les distraits, les inactifs pendant une longue lecture individuelle ; elle supprime l'usage des moniteurs en faisant gagner du temps ; elle se révèle excellente comme récapitulation après la lecture individuelle. La lecture collective conduite sans discipline dégénère en brouhaha ou en une psalmodie ennuyeuse. Les fautes de ponctuation, de liaison échappent à la correction. Les enfants trop soucieux de rester à l'unisson lisent superficiellement. La lecture expressive en pâtit : comme dans un chœur, les nuances s'obtiennent moins aisément que dans un solo.

3. Le mécanisme de la lecture peut-il nuire à la compréhension du texte ? La lecture à haute voix fait-elle tort à la lecture silencieuse ? Tant que l'élève n'a pas acquis l'habileté et l'habitude de la lecture, il est trop préoccupé de la correspondance exacte des signes et des sons pour saisir le sens des mots. Dès que les obstacles mécaniques et techniques sont surmontés, diction et compréhension se complètent. La lecture à haute voix prépare la lecture silencieuse. Elle fait entendre la musique des phrases et facilite leur intuition. La lecture silencieuse combat la lecture machinale, force à la réflexion, exerce la mémoire. Cette lecture étant celle de la vie, on l'exigera au cours supérieur primaire pour le préparation de reproductions, comptes rendus, etc.

4. La leçon de lecture considérée comme complément aux diverses branches du programme. Le morceau de lecture peut servir de fondement à l'enseignement du français (vocabulaire, dictées, composition, exercices divers), d'entrée en matière pour l'étude d'une nouvelle connaissance. Souvent il est la synthèse, le complément d'une leçon ; d'autres fois, il fait ressortir le côté poétique d'un objet. Il faut lire aussi pour le seul plaisir de goûter la beauté d'un texte (formation du sens esthétique). Il y a un écueil à éviter, celui de vouloir tirer d'un chapitre de lecture tout ce que l'on pourrait en tirer.

Soucieuse, comme il convient, de perfectionner et d'enrichir l'outillage scolaire, *la Conférence annuelle des Inspecteurs et de la Commission cantonale de l'enseignement primaire* s'est occupée de la publication et de la réédition de quelques manuels. Le livre d'agriculture pour le Haut-Valais paraîtra sous un volume plus réduit que ne le comporte le projet établi par le corps professoral de l'Ecole d'agriculture. La troisième édition du Manuel d'histoire suisse de Zehner se fera dans la forme actuelle, après en avoir remanié certain chapitre qui avait soulevé de justes critiques. En attendant que la période qui va de la Réforme à nos jours soit traitée par un autre auteur, le Département fera imprimer la traduction française de l'Histoire du Valais de Ch. Eggs, et un exemplaire en sera remis, à titre gracieux, à chaque maître d'école.

Des suggestions furent émises pour *la Circulaire annuelle au Personnel enseignant*, touchant la protection de la nature et des objets appartenant à la collectivité, la lutte contre les manières rudes des écoliers, le retour à la vie simple et à l'épargne, l'unification des méthodes d'analyse, les cours complémentaires, etc. Deux *journées de formation spéciale* eurent lieu au début de l'année à l'intention des instituteurs chargés de l'enseignement complémentaire. Ces derniers s'intéressèrent vivement aux divers sujets d'ordre religieux, économique et social qui y furent traités par des professeurs du Grand Séminaire, du Collège, de l'Ecole d'agriculture et de l'Ecole normale de Sion.

Le Département a fait procéder à *la réorganisation du Musée pédagogique* qui a été transféré à l'ancien bâtiment de l'Ecole normale des filles, place St-Théodule. D'anciennes collections ont été éliminées. Par contre on a fait l'acquisition de tableaux pour l'enseignement de l'hygiène, de la composition française, et celle d'un matériel complet pour l'étude de la gymnastique. On a en outre réuni le mobilier et le matériel que devrait comprendre une salle de classe modèle.

Dans le domaine de la *statistique scolaire* relevons du dernier Rapport de gestion que 375 instituteurs et 386 institutrices dirigent actuellement nos écoles primaires, qui sont fréquentées par 11 533 filles et 11 644 garçons. Les cours complémentaires ont été suivis par 3519 jeunes gens. Les examens d'émancipation ont donné de bons résultats. Sur 1175 présentés, à peine 5 % ont échoué aux épreuves.

L'état sanitaire des classes a été satisfaisant. Mais la *culture physique* de nos jeunes gens continue à se révéler insuffisante. Les administrations communales ont été invitées à organiser, à l'intention des recrues de la classe de 1917, une série d'exercices d'entraînement, principalement sur le saut en longueur, la course,

le jet de boulet et le lever d'haltère. Si cet appel a été entendu, il aura contribué à relever le classement de notre canton parmi les Etats confédérés.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le *Règlement des examens de maturité* a été partiellement revisé, en séance du Conseil d'Etat du 24 janvier 1936. Un nouvel article 13 bis précise que l'allemand est obligatoire, comme deuxième langue nationale, pour les élèves de langue française ou italienne, et que le français est obligatoire, au même titre, pour les élèves de langue allemande. L'art. 17 dispose notamment que pour le type C (maturité scientifique) la note de mathématiques est établie en faisant compter l'algèbre et la géométrie pour 2, la trigonométrie et l'analytique pour 1, ce qui correspond à la place de ces diverses branches dans le programme-horaire des élèves. Enfin, à teneur du nouvel art. 21, le certificat de maturité sera refusé, sans préjudice des autres dispositions, au candidat qui n'aura pas obtenu au moins le chiffre 3 dans la langue maternelle et, pour le type C, en outre, dans les mathématiques.

Les *examens de maturité de* 1936 eurent lieu, comme d'habitude, à fin mai pour les épreuves écrites, à fin juin et au commencement de juillet pour les épreuves orales. Les candidats présentés étaient au nombre de 66, soit 48 pour le type A, 15 pour le type B et 3 pour le type C. Sur les 48 candidats du type A, 46 ont obtenu le certificat : 5 du 1er degré, avec des moyennes de 5,8 à 5,5 sur 6 ; 29 du 2e degré avec des moyennes de 5,4 à 4,5, et 12 du 3e degré avec des moyennes de 4,4 à 4. Sur les 15 candidats du type B, 14 ont obtenu le certificat : 7 en 2e degré (moyennes de 5,2 à 4,6) et 7 du 3e degré (moyennes de 4,4 à 3,7). Les 3 candidats du type C ont obtenu un certificat du 3e degré avec des moyennes de 4,4 à 4,1. Le Diplôme commercial de l'Ecole industrielle supérieure a été décerné aux 13 candidats présentés dont 1 du premier degré (moyenne 5,6), 6 du 2e degré (moyennes de 5,2 à 4,5) et 4 du 3e degré (moyennes de 4,4 à 4,1). A part les examens de maturité, le Conseil de l'Instruction publique fait subir aux élèves de la 4e classe littéraire (Syntaxe) un examen de promotion dont les résultats combinés, à part égale, avec les notes annuelles fixent le rang des admissions en 5e littéraire (Humanités). L'efficacité de cet examen consiste aussi bien à éliminer les non-valeurs après la 4e classe qu'à stimuler les élèves des cours inférieurs qui opèrent déjà un premier triage. On le voit par les résultats consignés dans les rapports des Collèges. Ces résultats témoignent aussi, de la part des maîtres, d'une juste sévérité dont ils s'appliquent à ne pas franchir les bornes. Car il importe de ne pas jeter

dans la rue beaucoup d'élèves qui suivent l'école secondaire parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi, et acquièrent ainsi un capital intellectuel d'une valeur certaine. Plusieurs Etats envisagent d'ailleurs la prolongation de la scolarité comme un des moyens de lutter contre le chômage des jeunes gens, qui est sans doute un des plus grands dangers de l'heure présente.

Dr MANGISCH.

Vaud.

Enseignement primaire.

La chronique de l'année dernière a mis en évidence les questions qui, alors, préoccupaient le plus l'autorité scolaire cantonale. C'était, en premier lieu, celle de *l'enseignement postscolaire.*

Le Grand Conseil, par son décret du 3 septembre 1935, et le Conseil d'Etat, par arrêté du 21 septembre 1935, ont autorisé le Département de l'instruction publique à suspendre l'application de certaines dispositions de la loi de 1930, notamment celle concernant les examens de dispense, et d'organiser les cours postscolaires de l'hiver 1935-36 en tenant compte des vœux émis au cours de l'enquête faite auprès des commissions scolaires et du personnel enseignant. A titre d'essai, le nombre des heures obligatoires a été ramené de 60 à 45, réparties en séances hebdomadaires de trois heures ; les examens de libération ayant été supprimés, tous les jeunes gens non apprentis furent astreints à la fréquentation des cours ; partout où cela fut possible des cours spéciaux ont groupé les jeunes Suisses allemands ; les Romands travaillèrent ainsi dans de meilleures conditions. Dans maintes communes, des initiatives excellentes furent prises en vue d'améliorer l'organisation des cours et, partant, de les rendre plus intéressants et efficaces. Lausanne, en particulier, réalisa une organisation qui peut être donnée en exemple à toutes les communes urbaines : spécialisation des enseignements, introduction de branches à option, etc.

Le nombre des cours qui, auparavant, était supérieur à 300, n'a été que de 280, la diminution provenant du fait que les apprentis n'y sont plus astreints. C'est à l'éducation civique que le programme a laissé la place la plus large. Comme de coutume, le « Jeune Citoyen » a servi de base à l'enseignement au sujet duquel, d'ailleurs, les inspecteurs d'arrondissement avaient, au préalable, donné des directions aux maîtres des cours.

De nombreuses causeries, dont trois par radio, ont été organisées par le Département de l'instruction publique ; on y a traité des sujets éducatifs, utilitaires, ou ayant pour but de développer l'amour du pays. Dans plusieurs régions les jeunes gens ont été convoqués à des conférences agricoles ou ont suivi des cours pratiques d'arboriculture fruitière.

Les maîtres ont dirigé leurs cours avec entrain et une grande conscience professionnelle ; ils se sont déclarés satisfaits des innovations introduites cette année.

A la demande du département, le Conseil d'Etat a remis à une commission composée d'une quinzaine de membres le soin d'examiner et de discuter les nouveaux projets de loi, de règlement et de programme pour l'enseignement postscolaire. Le travail de cette commission est presque achevé ; ainsi le Grand Conseil pourra se prononcer cette année-ci déjà ou l'année prochaine sur ces projets.

En matière *d'hygiène scolaire*, nous n'avons rien à signaler de plus que l'année dernière si ce n'est la nécessité qui s'impose de prendre sans plus de retard toutes mesures utiles en vue d'un contrôle médical régulier et suffisant dans les écoles du canton. Sans doute les circonstances économiques actuelles ne se prêtent guère à la création d'un rouage nouveau, coûteux et compliqué. Aussi bien le Département de l'instruction publique estime-t-il que l'Etat doit venir en aide tout d'abord aux communes qui s'efforcent d'appliquer les dispositions de la loi de 1930 sur l'hygiène dans les écoles.

Une interpellation actuellement en cours devant le Grand Conseil aura-t-elle pour effet de donner au problème une solution provisoire ou définitive ? Nous osons l'espérer. En attendant, les médecins scolaires en activité dans quelques communes, les infirmières et les sœurs visitantes, dans le reste du canton, accomplissent une œuvre méritoire pour le plus grand bien de la santé de nos écoliers.

Maintes communes ont tenu jusqu'ici à améliorer l'état de leurs bâtiments et locaux scolaires ; les salles de classes se rajeunissent, l'air, la lumière et le confort y pénètrent, le mobilier peu à peu se renouvelle. Ici et là, cependant, l'on constate un balayage des classes, en dépit de l'art. 101 du règlement pour les écoles primaires, encore laissé aux soins des enfants ; ce qui provoque parfois, on le conçoit, les récriminations de parents ou des sections de la Ligue contre la tuberculose et l'intervention de l'autorité scolaire cantonale.

* * *

L'année dernière, le département a dû examiner, à la demande des commissions scolaires de quelques localités importantes du canton, la question du *groupement des élèves en classes avancées et normales* et du programme à y appliquer. La loi du 19 février 1930 sur l'instruction publique primaire prescrit en son article 25 que dans l'application du programme il est tenu compte des aptitudes des élèves et, s'il y a lieu, du raccordement avec les écoles secondaires. Partout où cela est possible, les élèves sont répartis en classes avancées et en classes normales. Un article du règlement pour les écoles primaires précise que les classes avancées reçoivent les élèves à qui leur développement permet de parcourir le programme à une allure rapide.

L'on s'est plaint dans ces localités de la charge excessive du programme imposé aux élèves des classes avancées ; on estime qu'il vaut mieux travailler en profondeur qu'en surface et que, par conséquent, il y a lieu d'abandonner l'idée du programme accéléré. Or les expériences faites depuis la mise en vigueur des dispositions concernant la sélection des élèves prouvent qu'il y a bénéfice réel, pour les élèves avancés, à ne pas piétiner dans les limites du programme prévu pour les classes ordinaires. Mais encore faut-il que les classes avancées ne reçoivent que des élèves capables d'assimiler une matière d'enseignement plus étendue. C'est précisément là que gît la difficulté. L'on a fait entrer parfois dans des classes avancées des élèves incapables de travailler rapidement. Ceux-ci, bientôt, se sont découragés ; surmenés, ils se sont vus relégués l'année suivante dans une classe ordinaire d'où ils n'auraient pas dû être sortis. Le remède ne consiste pas, comme on le croit dans certains milieux, à renoncer au principe de la sélection, mais à donner aux classes une organisation moins rigide, à permettre, par exemple, la co-existence de deux divisions appliquant des programmes différents.

Dans le domaine de *l'orientation professionnelle*, il y a lieu de signaler la démission de *M. Eugène Roch*, ancien inspecteur, scolaire, que le Département de l'instruction publique avait chargé, en 1932, d'organiser les offices communaux et régionaux et de diriger l'office central. Le départ de cet auxiliaire au jugement avisé et sûr, aux solutions pratiques et simples, est vivement regretté, mais s'explique par des conditions d'âge et de santé. M. Roch a été remplacé à la tête de l'office cantonal par M. *James Schwar*, inspecteur scolaire à Lausanne, qui dirigera

simultanément l'Office communal lausannois d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage.

Le Conseil d'Etat vient d'adopter un règlement pour l'application des dispositions contenues dans la loi cantonale sur la formation professionnelle et concernant tout spécialement l'orientation professionnelle et le placement en apprentissage. Ce règlement, qui institue l'office central et en remet la direction à l'office communal de Lausanne, énumère notamment les tâches incombant à l'office central, aux offices communaux ou régionaux et aux conseillers de profession.

L'office central surveille les offices communaux, leur livre la documentation, les renseigne sur le marché du travail, publie un journal et des monographies professionnelles pour les enfants qui vont quitter l'école. En matière d'orientation professionnelle, le conseiller de profession a pour obligation de tenir à jour la liste des jeunes gens et des jeunes filles qui sont dans leur dernière année de scolarité. Il entre alors en contact avec eux et s'efforce de les aider à discerner leurs véritables aptitudes physiques et intellectuelles. A cet effet, il use d'entrevues avec eux, organise des tests d'aptitudes physiques et intellectuelles et renseigne ensuite les parents et personnes responsables sur les aptitudes des enfants et sur l'état du marché du travail, ainsi que sur les conditions et les formalités à remplir pour obtenir les subsides d'apprentissage prévus par la loi sur la formation professsionnelle.

La désignation des conseillers de profession est faite par le Département de l'instruction publique d'entente avec les communes.

Donnant suite à un vœu formulé en 1935 par la Commission cantonale de gestion et adopté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat envisage actuellement les mesures à prendre en vue d'imposer aux *institutrices qui se marient* l'obligation de renoncer à leurs fonctions. De nouvelles dispositions légales vont être proposées à l'autorité législative cantonale.

Rappelons à ce sujet que la loi actuelle accorde aux institutrices mariées le droit d'enseigner dans les écoles publiques et, partant, de postuler les places mises au concours. Depuis une année ou deux le Département de l'instruction publique ne confie plus à des institutrices mariées des remplacements provisoires auxquels peuvent être appelées d'autres institutrices.

Le Conseil d'Etat fut aussi invité par la Commission de gestion à rappeler aux instituteurs la nécessité de veiller à la *discipline*

de la rue et d'insister sur l'importance du *rôle éducatif qui incombe à l'école*. On a tenu compte de ce vœu dans les conférences officielles de district qui ont eu lieu en mai écoulé. Les inspecteurs scolaires ont rappelé les principes d'honnêteté, de droiture, de politesse, de discipline hors de l'école, le respect d'autrui, l'amour de la famille et de la patrie que l'école doit inculquer aux enfants. De plus, les commissions scolaires réunies en septembre, sous la présidence de l'inspecteur scolaire de l'arrondissement, ont eu l'occasion de donner leur avis sur l'application des dispositions légales relatives à la surveillance des élèves hors de l'école et sur la question de savoir si l'on ne devrait pas — ainsi que le demandent les autorités de quelques communes vaudoises — interdire aux enfants en âge de scolarité l'entrée dans les établissements publics tels que cafés, brasseries et lieux quelconques de divertissements, même s'ils sont accompagnés de leurs parents. L'art. 279 du règlement actuel pour les écoles primaires ne prévoit une telle interdiction que pour les enfants non accompagnés de leurs parents. La question des sociétés d'enfants et de la participation des écoliers à l'activité des sociétés d'adultes sera aussi discutée dans ces séances. Nous renseignerons en temps opportun les lecteurs de l'*Annuaire* sur les mesures qui seront prises à la suite de cette consultation.

L'enseignement de la langue maternelle continue à préoccuper l'autorité scolaire cantonale. Dans les conférences officielles de cercle, en septembre 1935, l'objet principal de l'ordre du jour était une leçon pratique d'élocution ou de vocabulaire donnée par un instituteur ou une institutrice. Ces leçons, généralement bien préparées, furent suivies d'un fructueux échange de vues entre le délégué du département et le personnel enseignant.

Les conférences de district, en mai 1936, ont discuté la question de *la lecture à l'école primaire*. Les principes énoncés trouveront leur application pratique dans la série de leçons publiées par cette édition-ci de l'*Annuaire* (voir pages 111 à 132).

Réduction des traitements. — La réduction des traitements qui avait été fixée au 6 % en 1933, pour les années 1934 et 1935, a été, pour 1936, portée au 10 %. Ce taux de réduction est appliqué à la partie du traitement complet (traitement de base, valeur ou indemnité de logement, augmentations pour années de service) qui dépasse :

1500 fr. pour les célibataires ;
2500 » » instituteurs mariés n'ayant pas d'enfants ;

3000 fr. pour les instituteurs mariés ayant 1-2 enfants ;
3500 » » » » » 3 »
4000 » » » » » 4 » et plus.

La situation actuelle du *Fonds des pensions* du personnel enseignant et du corps pastoral est telle que le Conseil d'Etat vient de confier à une commission spéciale le soin d'étudier les moyens propres à diminuer si possible les charges imposées à l'Etat par les déficits croissants du Fonds.

Effectifs. — Le corps enseignant primaire comptait en 1935 : 1537 membres dont 629 instituteurs, 593 institutrices, 79 maîtresses d'écoles enfantines, 176 maîtresses de travaux à l'aiguille, 30 maîtresses d'enseignement ménager et 30 maîtres et maîtresses spéciaux pour l'enseignement de l'allemand, du dessin, de la gymnastique, du blanchissage, du repassage, etc.

Les classes primaires étaient au nombre de	1153,	réunissant	34.298	élèves.
Les classes primaires supérieures étaient au nombre de	67	»	1.964	»
Les classes ménagères étaient au nombre de	35	»	1.092	»
Totaux . . .	1255	réunissant	37.354	élèves.

L'enseignement universitaire fera l'objet d'une chronique spéciale dans l'*Annuaire* de 1937.

L. Jd.

Enseignement secondaire et professionnel.

Au cours de l'année 1935-1936, aucun événement important ne s'est produit dans l'enseignement secondaire vaudois. Le nombre des élèves a continué sa progression : il a passé de 4972 au 31 décembre 1934 à 5071 au 31 décembre 1935, avec une augmentation de 134 élèves pour l'ensemble des sections classiques.

Cet afflux vers les études classiques, que nous avons déjà signalé précédemment, n'est pas particulier à notre canton ni à notre pays. Il a des causes multiples, parmi lesquelles il faut compter certainement les difficultés que l'on rencontre actuellement à se faire une place dans le commerce ou l'industrie : les parents se tournent alors vers les carrières libérales, terre promise où leurs enfants, pensent-ils, sont assurés de trouver une situation enviable. Mais ces carrières elles-mêmes sont de plus en plus encombrées, et l'arrivée dans nos classes de tant de futurs can-

didats, pleins de bonne volonté sans doute, mais dont beaucoup n'ont pas les aptitudes nécessaires, vient aggraver les difficultés provenant du double but de notre enseignement secondaire : préparer pour les études universitaires les sujets les plus qualifiés, et donner au plus grand nombre possible une culture générale solide. Ces deux buts sont également importants ; trouver leur conciliation sans sacrifier l'un ou l'autre, c'est le problème difficile qui se pose à nos collèges ; les circonstances actuelles en rendent la solution particulièrement délicate.

Si l'on met à part l'école de commerce et l'école normale, qui sont en partie des écoles professionnelles, on peut compter que 650 à 700 élèves nouveaux entrent chaque année dans nos collèges et dans nos écoles supérieures de jeunes filles ; or sur ce nombre, c'est à peine une centaine qui obtiennent le baccalauréat et entrent à l'Université. Il se fait donc, au cours des études secondaires, une sélection sévère qui est du reste absolument nécessaire ; dans l'intérêt des études supérieures et pour éviter la création d'un véritable prolétariat intellectuel, on est bien obligé de choisir les plus intelligents, et surtout ceux qui ont l'énergie et la volonté de travailler. Mais ce triage ne se fait pas sans causer bien des déceptions et de douloureuses blessures d'amour-propre : s'il est heureusement des parents qui comprennent que c'est l'intérêt de leur enfant d'être arrêté à temps, alors qu'il peut encore se diriger d'un autre côté, dans une voie qui correspondra mieux à ses aptitudes, il en est beaucoup d'autres qui ne peuvent pas admettre que l'échec de leur fils ou leur fille soit justifié. De là des réclamations et des critiques, qui sont d'autant plus fréquentes et plus vives que le nombre des élèves est plus élevé et les professions libérales plus recherchées. Les plus objectifs (ce sont les seuls qui nous intéressent) s'en prennent aux programmes, qu'ils accusent d'écraser l'enfant sous une charge chaque année plus lourde. A notre avis, il y a là une erreur ; ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire plus d'une fois, les élèves d'aujourd'hui sont certainement moins chargés de devoirs que ceux d'il y a quarante ans; seulement c'est la vie qui a changé : les sports, le cinéma, le gramophone, la radio, l'automobile, les distractions de tout genre, le relâchement de la famille, la dispersion et l'énervement général, tout cela ne constitue pas un milieu favorable aux études. L'école ne pouvant changer la vie est bien obligée de chercher à s'y adapter. Au reste, il est bon de rappeler sans cesse à l'enseignement les deux dangers qui le menacent à tous les degrés, mais peut-être davantage encore au degré secondaire : l'encyclopédisme et le formalisme.

C'est pour répondre à ces préoccupations que la Société vau-

doise des maîtres secondaires avait mis à l'ordre du jour de son assemblée de septembre 1935 « *l'allégement des études secondaires* ». Grosse question, fort bien introduite par un excellent rapport de M. Cornuz, maître à l'école normale et ancien directeur des écoles de Vallorbe. On ne put guère que l'effleurer dans cette séance. A l'heure où paraîtront ces lignes, elle aura été reprise par l'assemblée de septembre 1936. En attendant, la réunion officieuse des directeurs de collèges a consacré ses deux séances de cette année à une première face du problème : l'allégement de l'horaire hebdomadaire, ce qui constituera déjà une sérieuse amélioration. D'autre part, on étendra à d'autres établissements l'essai de « quelques heures d'étude » pour les jeunes élèves, essai qui a donné l'année dernière de bons résultats au Collège classique cantonal. Enfin on espère pouvoir remettre aux gymnases quelques matières dont ils s'étaient déchargés sur les collèges, et éliminer définitivement quelques sujets maintenus au programme par la force de la tradition.

Pourra-t-on aller plus loin ? Suivra-t-on ceux qui réclament une transformation profonde de l'enseignement secondaire ? Ajoutera-t-on par exemple une troisième année aux gymnases de garçons, de façon à permettre non pas une augmentation, mais une répartition plus judicieuse, une « aération » des programmes actuels ? On a appliqué cette mesure à notre gymnase de jeunes filles et l'on s'en trouve très bien. On pourrait ainsi donner satisfaction à ceux qui déplorent l'absence de toute culture physique pour nos jeunes gens de 16 à 18 ans.

Créera-t-on deux certificats d'études secondaires différents, l'un pour les élèves qui ne vont pas au delà du collège ou de l'école supérieure, avec un programme minimum de culture générale, l'autre avec des exigences plus serrées et qui seul donnerait accès aux gymnases ? La proposition en a été faite souvent ; elle supprimerait, semble-t-il, bien des difficultés à nombre de collèges communaux ; mais on l'a toujours écartée, dans la crainte d'aboutir à une baisse générale du niveau des études. L'idée d'une distinction à faire dans les exigences imposées à ces deux sortes d'élèves vient d'être reprise par la Commission de gestion du Grand Conseil. « Le but de nos collèges communaux, dit dans son excellent rapport M. le député E. Simon, n'est pas de former de futurs professeurs, avocats, mathématiciens, médecins ou pasteurs ; il est plus modeste, mais tout aussi utile : c'est, par l'étude des langues anciennes et modernes, de l'histoire et des mathématiques, de donner aux élèves une culture générale, soit de leur enseigner les humanités. Dès lors, ne serait-il pas possible d'avoir des exigences plus élevées pour ceux qui entendent se

perfectionner dans l'une ou l'autre discipline en allant au gymnase et à l'Université, et de délivrer le certificat d'études secondaires à ceux que n'attirent pas les études universitaires ou qui, d'emblée, apparaissent comme n'étant pas aptes à les faire ? » Et en reconnaissant la complexité du problème, le rapporteur demande au département de l'étudier.

Ira-t-on plus loin encore, comme on l'a proposé de divers côtés et ailleurs que dans notre canton : ramènera-t-on le baccalauréat lui-même à être uniquement un diplôme de culture générale, ne donnant pas accès direct à l'Université, en déchargeant ainsi l'enseignement secondaire de toute préoccupation de sélection en vue des études supérieures ? C'est l'Université elle-même qui s'assurerait par un examen d'admission de la préparation des candidats ; elle pourrait ainsi, dit-on, limiter selon les besoins le nombre des entrées et porter remède à l'encombrement des professions libérales. C'est une solution de ce genre que proposait M. le professeur Arnold Reymond dans un remarquable article paru dans l'*Annuaire* de l'année dernière. Nous doutons pour notre part que les universités soient armées pour remplir cette redoutable fonction qu'on voudrait leur attribuer ; à moins qu'on en vienne au système français des examens concours, qui présente tant d'inconvénients.

Tout cela entraînerait de graves transformations, qui toucheraient à l'armature même de notre enseignement à tous les degrés. Des questions aussi essentielles ne sauraient être tranchées sans une étude très sérieuse et qui tienne compte de tous les éléments du problème : nous n'en sommes pas encore là. Et, surtout, le ciel nous préserve de ces changements brusques, faits à coups de lois et de décrets, sans qu'on en ait auparavant vérifié les conséquences par de nombreuses expériences : dans le domaine de l'enseignement plus que dans tout autre, les lois les meilleures sont celles qui consacrent un état de fait et non celles qui président à un embarquement pour le pays d'utopie.

Ces réserves faites, on ne peut que se réjouir de voir le grand intérêt suscité par toutes ces questions dans notre corps enseignant secondaire ; nous y voyons une preuve de sa vitalité et la meilleure réponse à ceux qui trop volontiers l'accusent d'immobilisme et de cristallisation.

Enseignement professionnel.

En faisant d'admirables efforts pour s'adapter aux circonstances, et grâce à une stricte économie, nos écoles professionnelles ont pu marcher normalement, malgré la réduction des subsides

fédéraux et cantonaux. Les subsides ont une mauvaise presse par le temps qui court ; on les rend volontiers responsables de la misère de nos finances et, de tous côtés, on demande leur suppression. Il faudrait cependant distinguer : s'il y a eu des subventions de luxe, qui ont été pour les cantons et les communes des incitations à la dépense, d'autres sont des plus utiles ou même nécessaires ; parmi celles-ci il faut mettre celles qui nous aident à préparer une main-d'œuvre parfaitement qualifiée pour le jour où les affaires reprendront. A force de réduire ces subsides-là, on fait retomber tout le poids sur les communes déjà très éprouvées et on risque d'amener la suppression d'écoles qui ont rendu d'éminents services et dont on regretterait plus tard la disparition. Espérons que les déficits des budgets fédéraux et cantonaux n'exigeront pas ces coûteuses économies.

A. Deluz.